

L'AGENDA NATIONAL DU MALI 2022

En vente à l'AMAP et partout au Mali
au prix de **10.000 FCFA**

76 42 20 75 / 20 22 57 67 / 20 23 91 43

L'ESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

VENDREDI 15 AVRIL 2022 61^è ANNÉE N° 19628

300 FCFA

www.essor.ml

Ohada

LE MANDAT DU MALI JUGÉ SATISFAISANT

Lire en page 3

Séance d'explication devant le CNT

LE PREMIER MINISTRE SE PRÉPARE

L'exécutif se prépare activement pour donner des explications satisfaisantes sur la mise en œuvre de son programme d'action. Ce passage du chef du gouvernement devant le Conseil national de Transition avait été annoncé par le président de l'institution dans son discours d'ouverture de la session d'avril



Lire en page 3

Dans ce numéro,
votre Supplément Culture



Tarifs du transport routier UNE HAUSSE SAUVAGE ?



Lire en page 4

Championnat national DUEL À DISTANCE ENTRE LE DJOLIBA ET L'AS BAKARIDJAN



Lire en page 16



SWISSCONTACT | FONDATION SUISSE POUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE

APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET À LA PRÉVENTION DES CONFLITS DANS LES RÉGIONS DE GAO ET TOMBOUCTOU (ADEL) :

Les douze bureaux du Dispositif d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (DOIP) mis sur pieds dans le cadre du projet accompagnent depuis 18 mois les jeunes de la région de Tombouctou.



Financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Lux-Dev depuis décembre 2019, le projet ADEL a contribué à augmenter le nombre de structures dédiées à l'accompagnement des jeunes de la région de Tombouctou avec l'ouverture de 12 bureaux d'orientation et d'insertion professionnelle à travers les cercles de Tombouctou, Diré, Goundam, Gourma-Rharous et Niafunké.

Dédiés aux jeunes hommes et femmes qui cherchent à s'orienter professionnellement ou à recevoir des conseils en rapport avec leur projet professionnel, les bureaux du dispositif sont animés par des conseillers d'orientation qui, depuis 18 mois, conseillent et accompagnent les jeunes tombouctiens et tombouctiennes qui le désirent en fonction de leurs objectifs. Quel que soit leur profil, les jeunes peuvent trouver auprès d'eux des informations non seulement sur les formations disponibles dans leur cercle ou leur région, mais aussi sur les métiers existants ou encore les opportunités d'insertion. Pour qui en a besoin, il/elle trouvera également auprès de ces conseillers une aide précieuse à la recherche d'un emploi ou d'un stage.

S'ils ont jusqu'alors été prioritairement consultés par des jeunes de la région de Tombouctou cherchant à bénéficier d'une opportunité offerte dans le cadre du projet ADEL, les animateurs des bureaux veillent à rappeler à l'ensemble des jeunes tombouctiens et tombouctiennes de tous profils que leurs portes leur sont grandement ouvertes. En effet, nul besoin de vouloir bénéficier d'une opportunité du projet ADEL pour pousser les portes d'un bureau : qui souhaite être accompagné dans sa réflexion ou la concrétisation de son projet professionnel est le ou la bienvenu(e).

Formés à l'accompagnement des jeunes avec l'objectif d'offrir durablement des informations et conseils relevant de l'orientation et de l'insertion professionnelle, les conseillers d'orientation s'appêtent désormais à accueillir davantage de jeunes préoccupés par la réalisation d'un projet conçu en dehors d'ADEL.

La pertinence de consulter un conseiller ou une conseillère d'orientation sans qu'il n'y ait d'opportunité d'accès à une formation ou un appui à l'insertion par un projet fait souvent l'objet de questions de la part de celui qui n'a pas jamais consulté ce genre de professionnels. Toutefois, ceux qui ont déjà rencontré un conseiller d'orientation ont souvent eu l'occasion de l'expérimenter : avoir la possibilité d'échanger avec une personne qui connaît le marché du travail, qui sait comment et où rechercher des opportunités d'emploi mais qui, surtout, est en mesure de porter un regard critique sur un projet professionnel, est extrêmement précieux.

Cela permet de faire des choix éclairés par rapport à son projet professionnel, qu'on soit scolarisé ou pas, de recueillir des informations importantes sur les impératifs liés à la recherche d'un emploi ou d'un stage, mais aussi de déposer des dossiers de candidature valides et porteurs, de nature à atteindre des objectifs parfois longtemps attendus.

Depuis l'ouverture des bureaux du DOIP mis sur pieds dans le cadre du projet ADEL, 5 047 jeunes, dont 2 646 femmes, sont venus consulter un conseiller ou une conseillère d'orientation à travers l'un des 12 bureaux d'orientation. Les prestations étant gratuites, il serait dommage que davantage de jeunes ne pensent pas à en profiter.

Séance d'explication devant le CNT : LE PREMIER MINISTRE SE PRÉPARE

L'exécutif se prépare activement pour donner des explications satisfaisantes sur la mise en œuvre de son programme d'action. Ce passage du chef du gouvernement devant le Conseil national de Transition avait été annoncé par le président de l'institution dans son discours d'ouverture de la session d'avril

Le gouvernement s'est réuni hier en conseil de cabinet à la Primature pour préparer les réponses aux questions que les membres du Conseil national de Transition voudront bien poser au Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga, lors de la séance prévue en principe pour le jeudi 21 avril 2022.

À l'entame de ses propos, le Premier ministre dira que son prochain passage devant les membres de l'organe législatif de la Transition est un exercice bénéfique pour le CNT et pour le gouvernement. «Chacun est dans son rôle», a-t-il commenté, avant de réaffirmer que l'avantage de cet exercice démocratique est qu'il va permettre au gouvernement de s'adresser directement aux Maliens.

Sans nul doute, la trame du débat concernera la mise



Le passage du chef de gouvernement est prévu en principe pour le 21 avril prochain

en œuvre du Programme d'action du gouvernement (PAG) adopté le 2 août 2021

par le CNT et dont les grands axes sont le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du

territoire national ; les réformes politiques et institutionnelles ; l'organisation des

élections générales et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale.

Le chef du gouvernement a estimé que « l'objectif est de maintenir l'opinion publique en haleine totalement informée sur toutes les étapes du processus de transition ». C'est pourquoi, il a tenu à réunir autour de lui les ministres pour s'imprégner des différents dossiers. En clair, il revient à chaque ministre de lui fournir des notes explicatives et bien détaillées. Selon Dr Choguel Kokalla Maïga, il s'agit d'avoir la matière première pour répondre à toutes les questions relatives à la vie de la Nation.

En tant que chef du gouvernement, il entend aborder, entre autres, les préoccupations majeures du pays à savoir la diminution du train de vie de l'État, la gestion du social et la montée en puissance de l'Armée.

Namory KOUYATÉ

Conduite de la Transition : LES AUTORITÉS PEUVENT COMPTER SUR LE RDA

Le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga a reçu hier à la Primature une forte délégation démocratique africain (RDA-Mali), conduite par son président, Daba Diawara. Les responsables du parti panafricain nouvellement reconstitué étaient venus rendre une visite de courtoisie au chef du gouvernement, lui présenter le nouveau bureau de la formation et s'enquérir du processus de Transition. Au cours de la rencontre, le président du RDA a également évoqué certaines préoccupations de sa formation par rapport à la

conduite de la Transition et à la situation actuelle du pays. Il s'agit, entre autres, de l'insécurité qui persiste malgré la montée en puissance des Forces armées maliennes (FAMA), les conséquences des sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Une autre doléance des visiteurs se rapportait au «manque de lisibilité des actions du gouvernement depuis la rectification de la trajectoire de la Transition».

En réponse, le chef du gouvernement a apprécié la

démarche patriotique de ses interlocuteurs et salué leurs efforts pour la reconstitution du parti RDA-Mali qui demeure pour lui une formation à l'avant-garde du combat panafricain des pères de la nation malienne. Sur la conduite de la Transition, le Premier ministre a rassuré ses interlocuteurs des efforts que les autorités actuelles déploient au quotidien pour sortir de ce bras de fer avec la Cedeao et par ricochet la

communauté internationale. Toutefois, Dr Choguel Kokalla Maïga a insisté sur les revendications majeures qui focalisent l'aspiration profonde du peuple malien qui réclame le changement, ainsi que les progrès enregistrés à cet effet. Il s'agit du renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national. À ce sujet, il a souligné les récentes victoires éclatantes de l'armée sur les terroristes, la lutte contre la corruption et

l'impunité, les réformes politiques et institutionnelles, la relecture intelligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger et l'organisation des élections crédibles et transparentes.

À l'issue de la rencontre, le président du RDA a confié à la presse qu'après avoir réussi à rassembler la famille aujourd'hui, sa formation est obligée de jouer un rôle important pour sortir notre pays

de la situation difficile qu'il connaît. «Nous sommes entièrement satisfaits de la rencontre, parce que le Premier ministre nous a donné beaucoup d'informations qui nous permettront de mieux travailler à l'avenir sur ce que nous devons prendre comme position par rapport à certaines questions importantes du pays», a dit Daba Diawara.

Aboubacar TRAORÉ

Primature : LE PREMIER MINISTRE REÇOIT L'AMS-UNEEM ET LA CROIX-ROUGE MALIENNE

Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a successivement reçu, le mercredi dernier à la Primature, les délégations de l'Amicale des anciens militants et sympathisants de l'Union nationale des élèves et étudiants du Mali (AMS-UNEEM) et de la Croix-Rouge malienne.

La délégation de l'AMS-UNEEM, conduite par son président El hadj Seydou Patrice Dembélé, a été la première à s'entretenir avec le chef du gouvernement. Après la rencontre, le président de l'Amicale a indiqué qu'avec le Premier ministre, les discussions ont été axées principalement sur le problème des enseignants. L'Amicale a proposé au chef du gouvernement de tout mettre en œuvre pour régler ce problème avant la levée de l'embargo. Elle lui a aussi demandé de proposer un chronogramme de sortie de crise parce que les Maliens souffrent. Selon Seydou Patrice Dembélé, Dr Choguel Kokalla Maïga a promis que très rapidement, il y aura un chronogramme et que l'embargo sera levé.

La deuxième délégation reçue par le Premier ministre était celle de la Croix-Rouge malienne. À l'issue de l'audience, son secrétaire général Nouhoum Maïga a confié que cette rencontre avait d'abord pour objectif de féliciter le chef du gouvernement pour les actions salutaires qui sont en train d'être menées aujourd'hui au bénéfice des populations du Mali. Mais aussi, lui expliquer les missions de la Croix-Rouge, ses opérations et interventions. La Croix rouge malienne a également réitéré son engagement en tant qu'organisation humanitaire à continuer à appuyer les actions de l'État sur toute l'étendue du territoire national, notamment dans le domaine humanitaire.

Concernant les déplacés et réfugiés, le secrétaire général de la Croix-Rouge malienne dira qu'aujourd'hui, son organisation est très engagée dans l'assistance à ces personnes en difficultés. «Nous sommes en train de mener des opérations d'assistance en cash à plus de 2.000 ménages. On est en train de distribuer près d'un milliard de Fcfa aux déplacés dans les Régions de Gao, Tombouctou, Mopti et Ségou», a soutenu Nouhoum Maïga. Il s'est dit satisfait de la bonne compréhension du chef du gouvernement vis-à-vis des missions de la Croix-Rouge.

Diéudonné DIAMA

Ohada : LE MANDAT DU MALI JUGÉ SATISFAISANT

Notre pays a présidé avec satisfaction aux destinées de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) durant l'année 2021. Le Niger a pris le relais, hier à Niamey, au cours de la 52^e session du Conseil des ministres de l'organisation régionale

Présidée par le Premier ministre du Niger, Ouhoumoudou Mahamadou, la cérémonie d'ouverture des travaux du 52^e session du Conseil des ministres de l'Ohada s'est déroulée en mode présentielle et visioconférence. Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamoudou Kassogué, y a participé par visioconférence.

Cette session de deux jours examinera et adoptera le budget de l'Organisation ainsi que les documents comptables tel que le rapport du commissaire aux comptes. L'élection des juges, dont le processus avait commencé à Bamako, est aussi à l'ordre du jour.

L'Ohada est une organisation commune de 17 États africains dont le Mali. Elle assure la sécurité juridique et judiciaire dans le monde des affaires. Notre pays a eu l'honneur de présider aux destinées de cette structure continentale durant l'année 2021. Depuis hier, la présidence de l'Organisation est assurée par la République du Niger.

Selon le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, notre pays a présidé avec satisfaction aux destinées de l'Ohada durant l'année 2021. Après avoir pris le relais en février 2021, le Mali a eu l'occasion d'organiser les 50^e et 51^e sessions respectivement aux mois de mars et décembre 2021. Entre les deux



Le ministre Kassogué a suivi la rencontre par visioconférence

sessions, les responsables maliens ont rendu visite aux institutions de l'Organisation. Notamment, la Cour commune de justice et d'arbitrage basée à Abidjan, le secrétariat permanent au Cameroun et l'École régionale supérieure au Bénin. Le Mali a aussi organisé des rencontres régionales des pays de l'Afrique centrale et ceux de l'Afrique de l'Ouest.

Pendant sa présidence, a expliqué Mamoudou Kassogué, notre pays a abrité, au mois de novembre dernier à Bamako, les travaux du jury de sélection des juges. Aussi, durant la période, beaucoup de chantiers ont vu le jour et se poursuivent comme l'étude d'impact économique de l'Ohada. S'y ajoute la révi-

sion de beaucoup d'actes uniformes à l'image de l'acte uniforme relatif au processus simplifié de recouvrement. Le président sortant du Conseil des ministres de l'Ohada a exploré avec son équipe d'autres actes qui peuvent permettre à l'Organisation de mieux fonctionner. Il s'agit précisément de l'acte uniforme sur les transactions électroniques ainsi que celui sur le droit international privé pour gérer les conflits et des lois.

Bref, la présidence du Mali a permis de placer l'Ohada à une bonne dimension de son évolution. «Nous espérons qu'avec la présidence du Niger les choses vont se consolider», a souhaité le ministre de la Justice,

ajoutant que l'Organisation est en train de s'étendre en se renforçant.

Dans leurs interventions, le secrétaire permanent de l'Ohada, Pr Sibidi Emmanuel Darankoum et le Premier ministre du Niger ont évoqué la problématique du versement des cotisations des États membres. Heureusement, notre pays est à jour par rapport au paiement. Au cours de son mandat, révélera Mamoudou Kassogué, c'est le Mali qui a même rétabli la possibilité de retenue des cotisations des États à la source au niveau de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Oumar DIAKITÉ

Tarifs du transport routier : UNE HAUSSE SAUVAGE ?

Des compagnies ont procédé à une majoration des tarifs aussitôt après l'augmentation des prix du carburant. Cette décision n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable. Par conséquent, le Conseil malien des transporteurs s'en démarque et le département en charge des Transports en appelle au sens civique, à la mesure et à l'esprit de compréhension des transporteurs routiers

La gare routière de Sogoniko, en Commune VI du District de Bamako, est quasiment déserte en cette matinée du mois de ramadan. Pas de longues files d'attente devant les guichets. Les voyageurs arrivent au compte-goutte. Si les premiers départs du matin ont déjà eu lieu, il faut reconnaître que les voyageurs ne sont pas nombreux en ces temps qui courent. En cause : la majoration subite et unilatérale de 1.000 Fcfa sur les frais de transport, décidée par le Syndicat des transporteurs par autobus (STA).

Les responsables du STA avaient, suite à l'annonce par le gouvernement de la hausse des prix des hydrocarbures le 17 mars dernier, publié une fiche annonçant cette augmentation des tarifs de transport. La réaction du Conseil malien des transporteurs (CMTR) a été immédiate. Dans un communiqué,



Une gare routière à Bamako

il rappelle que faisant suite à la diffusion sur les réseaux sociaux et dans certains médias d'informations relatives aux tarifs de transport interur-

bain par autocar, le ministre des Transports et des Infrastructures porte à la connaissance de l'opinion publique que les modifications tari-

fares procèdent exclusivement du cadre de concertation des acteurs, qui statuent sur l'ensemble des éléments constitutifs du coût du trans-

port. «Le Conseil malien des transporteurs routiers, qui assure l'organisation et la représentation professionnelle de l'ensemble des transporteurs routiers, n'a été associé ni de près ni de loin à une quelconque modification des tarifs. À cet égard, il décline toute responsabilité dans la publication du document, qui ne saurait donc engager les transporteurs légalement autorisés à exercer l'activité», précise la missive.

Toutefois, insiste l'avis, le ministre des Transports et des Infrastructures assure que toute modification des prix du transport se fera par annonce préalable à son application. Invitant l'ensemble des transporteurs routiers à inscrire leur démarche dans le cadre de concertation susmentionné, en appelle au sens civique, à la mesure et à l'esprit de compréhension des transporteurs routiers et invite les usagers du transport routier à la sérénité.

que les prix du transport ont augmenté à la demande du STA. C'est ainsi que les prix ont augmenté de 1.000 Fcfa. Le ticket Bamako-Ségou est passé de 3.000 à 4.000 Fcfa. Bamako-Markala coûte désormais 5.000 Fcfa, contre 4.000 Fcfa auparavant. Le billet Bamako-Niono est cédé maintenant à 6.000 Fcfa, détaille-t-il.

Le gestionnaire des ressources humaines à Air Niono rappelle : «Bien avant la hausse des prix du carburant, le STA avait tenu une réunion. Une amélioration du prix du transport avait été demandée, avant d'y renoncer compte tenu de la situation du pays. Avec l'augmentation des prix du carburant par le gouvernement, ils ont jugé nécessaire d'augmenter les frais de transport».

Mme Keïta Madina Maïga est gérante à la compagnie Gana Transport. Depuis plus d'une semaine, les frais du transport ont augmenté de 1.000 Fcfa. À titre d'exemple, Bamako-Kayes est passé de 10.000 à 11.000 Fcfa, explique-t-elle. Non loin de là, se trouve le siège de la compagnie Bani Monotie. Un de ses responsables explique que le prix du transport Bamako-Bougouni est passé de 2.000 à 2.500 Fcfa, soit une hausse de 500 fcf.

Cette situation révolte Sékou Bocar. Ce passager rencontré à la compagnie Diarra Transport, à côté du Centre de santé de référence (CSRef) de Sogoniko, explique : «Je dois me rendre à Ségou. Le billet qui coûtait 3.000 Fcfa m'a été vendu à 4.000 Fcfa. Il y a une semaine, j'ai quitté Mopti pour Bamako. Le ticket de voyage m'a été cédé 10.000 Fcfa, contre 9.000 Fcfa auparavant», explique le trentenaire qui veut se montrer compréhensif.

Amadou GUÉGUÉRÉ

Bogolan fini du Mali et du sel gemme de Taoudénit : LE PROCESSUS DE LABELLISATION ENCLENCHÉ

Il s'agit là de revendiquer la paternité de ces produits et leur appartenance au terroir malien afin de les rendre davantage compétitifs

Le Comité national de labellisation des produits locaux en indications géographiques et en marques collectives (CIGMAC-Mali) a, au cours de sa 4^e session, validé les cahiers des charges et les projets d'arrêtés de reconnaissance nationale du «Bogolan fini du Mali» et du «sel gemme de Taoudénit» en indication géographique. La réunion s'est tenue, hier au ministère de l'Industrie et du Commerce, sous la présidence du ministre en charge de l'Industrie, Mahmoud Ould Mohamed, en présence de son collègue de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly Guindo.

Un label est un passeport pour un marché, a introduit la directrice du Centre malien de promotion de la propriété industrielle (Cemapi). «Il donne une identité à nos produits, permet de différencier les produits du terroir malien des produits d'autres terroirs de la sous-région par exemple», a précisé Mme Bocoum Fatoumata Siragata Traoré. Il s'agit, en organisant ces travaux visant à labelliser le «Bogolan fini du Mali» et le «sel gemme de Taoudénit» en indication géographique pour pouvoir revendiquer la paternité de ces produits et leur appartenance au terroir malien, a expliqué la patronne du Cemapi. «Ces

deux produits spécifiques qui jouissent d'une réputation tant sur les marchés nationaux qu'internationaux peuvent être aujourd'hui compétitifs et gagner en valeur ajoutée, si nous nous engageons justement dans la démarche de labellisation pour valoriser nos produits locaux», a-t-elle insisté, avant de souligner que le label sert à différencier nos produits de ceux des concurrents.

En plus de la labellisation du «Bogolan du Mali» et du «sel gemme de Taoudénit», le Mali a obtenu en juin 2021 auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), sa toute première Indication géographique protégée : l'échalote de Bandiagara ou «Bandiagara Jaban», a salué le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Pour lui, la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlec) offre de meilleures perspectives pour l'essor du commerce interafricain. C'est pourquoi, il importe que le Mali participe pleinement, tant par la quantité que par la qualité, aux échanges commerciaux de produits locaux à forte valeur ajoutée et jouissant d'une réputation répondant à l'aspiration du marché à travers les Indications géographiques (IG) et les Marques collectives (MC).

Ce qui passe, à en croire Mahmoud Ould Mohamed, par l'instauration d'une véritable dynamique de labellisation et de protection de nos produits locaux, à travers des labels forts et compétitifs. Cette volonté ne sera possible sans l'engagement collectif des membres du Comité à faire du CIGMAC-Mali une instance stratégique et opérationnelle, a-t-il souligné. En la matière, a insisté le chef du département du Commerce, pour qu'un produit soit enregistré et protégé en IG, il doit être au préalable reconnu dans son pays d'origine comme IG par un acte juridique ou administratif de l'autorité compétente. D'où l'invitation aux membres du Comité à accorder une atten-

tion particulière aux documents qui leur sont soumis en vue de permettre au Mali de soumettre très prochainement des documents de qualité à l'enregistrement auprès de l'OAPI.

De son côté, le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme a félicité les initiateurs de cet événement qui, selon lui, ont eu la merveilleuse idée d'aller à la labellisation de nos produits locaux. Andogoly Guindo espère que cette cérémonie va marquer le point de départ d'une série de labellisation. Pour que nos produits locaux trouvent de la valeur ajoutée sur l'échiquier africain et mondial.

A.G.

Médiateur de la République : IMMERSION DANS UNE INSTITUTION

Le Médiateur de la République, Mme Sanogo Aminata Mallé, a ouvert, hier, les portes de l'institution qu'elle dirige au grand public à Bamako. Les premiers visiteurs ont été les étudiants de African Business School (ABS). C'était à l'occasion d'une journée «portes ouvertes» qui a été, simultanément, organisée par l'institution à Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Sikasso, Gao et Tombouctou. L'initiative vise à faire connaître davantage les services du Médiateur et résorber le déficit de communication.

À Bamako, la rencontre a permis au Médiateur d'interagir avec le public sur la vie de l'institution. Mme Sanogo Aminata Mallé a profité de l'occasion pour partager sa vision de la médiation qui s'inscrit dans le cadre d'une médiation de proximité. «C'est en même temps l'occasion de partager avec les organisations de la société civile et les partenaires qui nous accompagnent sur notre vision et notre rôle dans le cadre de la consolidation de l'État de droit et de la promotion des droits humains»,



Le Médiateur de la République a été institué en 1997

a expliqué le Médiateur de la République.

Il convient de rappeler que le Médiateur de la République est une autorité indépendante qui a été créée par une loi depuis 1997. Son rôle est d'aider les citoyens à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent avec une administration, une collectivité territoriale ou tout autre organisme investi d'une mission de service public qui n'a pas fonctionné conformément à sa mission.

Le Médiateur de la République peut être saisi lorsqu'il y a un différend entre un usager de service public et une administration publique, une collectivité territoriale et un organisme investi d'une mission de service public. Cette saisine, qui est directe et gratuite, doit se faire par écrit. Dans le cadre de l'Espace d'interpellation démocratique (EID) que l'institution organise chaque 10 décembre à l'intention des victimes de violation des droits humains,

la saisine s'effectue du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Saluant la tenue de cette journée, la directrice générale de l'ABS a demandé d'élargir l'initiative pour que les jeunes puissent connaître les différentes Institutions de la République. Car, dira Mme Thiam Sokhna Maryama, on ne peut se prévaloir «cadre sans pour autant connaître son pays et ses institutions».

Bembablin DOUMBIA

PRÉCISION SUR LE PROCÈS ÉTIENNE FAKABA SISSOKO

Placé sous mandat de dépôt en janvier 2022 pour «des propos tendant à la stigmatisation ou à la discrimination régionaliste, ethnique ou religieuse dans le but de dresser les populations les unes contre les autres par le moyen des TIC», l'économiste et enseignant chercheur, Étienne Fakaba Sissoko, a comparu, mercredi, devant le tribunal de grande instance de la Commune IV et le délibéré est attendu pour le 11 mai prochain.

Le 15 mars dernier, l'intéressé avait bel et bien obtenu la liberté provisoire dans la même affaire à l'issue d'une audience. Cependant, il est resté en prison pour un autre dossier se trouvant au niveau du 2^e cabinet d'instruction du même tribunal comme l'a précisé le substitut du procureur, Mamady Tounkara.

Coopération sino-malienne : LES 27^e ET 28^e MISSIONS MÉDICALES CHINOISES À L'HONNEUR

La 27^e Mission médicale chinoise est au terme de sa mission. Pour la remercier des bons et loyaux services rendus dans le cadre de la coopération sino-malienne, une cérémonie a été organisée en son honneur, afin de décerner des médailles aux différents membres de l'équipe chinoise. Ils ont donc été décorés pour service rendu à notre pays. Le chef de la Mission, Zhu Danjie, a reçu la médaille de chevalier de l'Ordre national du Mali à titre étranger. Ses collaborateurs ont respectivement reçu la médaille du Mérite de la santé et celle du Mérite national avec effigie lion debout.

Cette cérémonie était couplée à l'accueil de la nouvelle mission (la 28^e équipe médicale chinoise) qui prendra le relais. Les deux cérémonies se sont déroulées à l'Hôpital du Mali sous la présidence de la ministre de la Santé et du Développement social, Mme Diéminatou Sangaré, en présence de l'ambassadeur de la Chine au



Les membres de la mission avec les officiels

Mali, Chen Zhihong, et de la directrice générale de l'établissement, Dr Doumbia Sanata Sogoba. Pour le diplomate chinois, cette cérémonie récompense le travail de la 27^e Mission médicale chinoise et permet d'accueillir

aussi la 28^e Mission. Il a souligné que la coopération médicale entre nos deux pays date de très longtemps et se développe de génération en génération. De 1958 jusqu'à maintenant, en effet notre coopération n'a jamais connu

d'interruption a-t-il dit. Au total, 900 médecins et infirmiers ont mis leur savoir-faire au service du Mali. Et d'ajouter que la Chine accorde une importance particulière à la santé et au bien-être de la population malienne.

Pour lui, cette coopération est un symbole brillant entre nos deux pays et nos deux peuples. L'ambassadeur a aussi indiqué que la 27^e Mission médicale a coïncidé avec la survenue de la Covid-19 et a su gérer avec perfection cette pandémie. Chen Zhihong a assuré que l'actuelle équipe médicale chinoise est venue prendre le relais et continuera à poursuivre les mêmes objectifs, tout en renforçant notre coopération qui a permis d'offrir des matériels et médicaments au Mali. Mais aussi 1,1 million de doses de vaccins. À en croire le diplomate chinois son pays compte envoyer 6,6 millions de doses supplémentaires, en vue d'atteindre un taux important de vaccination dans notre pays. Il s'est aussi réjoui des perspectives prometteuses.

Pour la ministre en charge de la Santé, cette cérémonie magnifie l'exemplarité de la coopération sino-malienne. Elle a indiqué que pendant 18 mois, la 27^e Mission médicale chinoise a

fait preuve d'exemplarité en apportant des soins de qualité, mais aussi dans le transfert de compétences. C'est pourquoi, la ministre a exprimé toute sa gratitude à ces missionnaires pour le service rendu à la nation malienne. Pour l'arrivée de la nouvelle équipe chinoise, elle a témoigné que cela est l'illustration de la constance et de l'exemplarité des relations entre nos deux pays. Diéminatou Sangaré a souhaité la chaleureuse bienvenue à l'équipe médicale chinoise, avant de demander à la partie malienne de lui réserver le même accueil et la même franchise qui ont toujours caractérisés nos rapports avec les différentes missions chinoises. Zhu Danjie a vivement remercié les autorités pour l'initiative. Il s'est dit très honoré d'avoir pu améliorer les conditions de santé de la population. Cette distinction, a-t-il dit, signifie un encouragement à toujours continuer notre étroite collaboration.

Fatoumata NAPHO

Caisse nationale d'assurance maladie : L'AMBITION DE TOUJOURS SATISFAIRE

«Sira dala kôloni», prosaïquement puits providentiel en bordure de chemin pour les voyageurs qui empruntent la voie (ceux-ci en ont forcément besoin pour étancher leur soif). Cet air entonné par une cantatrice malienne sur l'Assurance maladie obligatoire (Amo) et qui a bercé les administrateurs avant l'ouverture des travaux en dit long sur l'importance de ce régime qui reste une composante essentielle de la Politique de protection sociale dans notre pays. L'Amo est dans le dispositif, ce qu'est l'huile dans le fonctionnement d'un moteur.

La Caisse nationale d'assurance maladie (Canam) en charge de la mise en œuvre de ce régime de prise en charge du risque maladie chez les fonctionnaires et autres travailleurs régis par le Code du travail se trouve à une période charnière parce que le régime doit basculer en principe cette année vers le Régime d'assurance maladie universelle (Ramu).

L'établissement a tenu, hier dans les locaux du Conseil national du patronat, la 24^e session de son conseil d'administration. La réunion était dirigée par le président

du conseil d'administration, Pr Mamady Kané, en présence du directeur général de la Canam, le général de brigade Boubacar Dombélé et de son adjoint Abdou Touré.

Les administrateurs ont discuté des procès-verbaux des deux sessions précédentes, de l'état de mise en œuvre des recommandations de la 23^e session, du rapport d'activités 2020 et de l'exécution du budget de la même période. Ils ont aussi versé leurs avis dans le débat sur le compte de gestion de l'année 2020, les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes sur le même document.

Globalement, l'administration de la Caisse a expliqué aux administrateurs les progrès accomplis en termes d'immatriculation des assurés, d'innovation dans la gestion, notamment avec la mise en place d'un nouveau logiciel et les projections. Il est toujours bon de rappeler que dans la lettre et dans l'esprit, l'Amo a apporté un véritable bol d'air à nos compatriotes dans la prise en charge du risque maladie.

Le président du conseil d'administration a rappelé le contexte de cette année,

marqué par la pandémie de la Covid-19 au plan mondial et par la crise sociopolitique et sécuritaire au plan national. «Le rapport d'activités de la Canam au 31 décembre 2021 a été élaboré sur la base du programme d'activités de la 11^e année de mise en œuvre de l'Amo», a expliqué Mamady Kané. Il a aussi énuméré dans les détails quelques efforts accomplis. À ce titre, 285.000 feuilles de soins maladie, 61.000 carnets de feuilles d'examen et 150 cachets secs pour prescripteurs ont été acquis. En outre, il y a eu une dizaine de rencontres avec les structures conventionnées, notamment avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOF), celui de médecins (CNOM) et l'état-major des armées. Le total d'assurés Amo à la date du 31 décembre 2020 est estimé à 1.718.521 de personnes.

Le président du conseil d'administration a également révélé que le montant total des recettes mobilisées en 2020, toutes sources confondues, s'élève à un peu plus de 67,3 milliards de Fcfa contre une prévision d'un peu plus de 67,1 milliards. Il a aussi souligné qu'à la même période, les cotisations rever-



La structure s'investit de plus en plus pour lutter efficacement contre la fraude

sées par les Organismes gestionnaires délégués (OGD), c'est-à-dire l'Institut national de prévoyance sociale (INPS) et la Caisse malienne de sécurité sociale (CMSS), se chiffrent à un peu plus de 65,7 milliards de Fcfa contre une prévision de 65 milliards de Fcfa. Et d'expliquer que le total bilan en 2020 se chiffre à un peu plus de 88 milliards de Fcfa contre un peu plus de 85 mil-

liards de Fcfa en 2019.

Le directeur général de la Canam a relevé les actions réalisées par sa structure. Il a souligné la mise en place du logiciel activ premium qui permettra de lutter efficacement contre la fraude, l'augmentation des recettes de l'Amo cette année. «Nous sommes en train de travailler

pour atteindre nos objectifs et renforcer les acquis», a-t-il dit, avant de laisser entendre les efforts qui sont en train d'être faits sur instruction des plus hautes autorités pour aller vers la couverture universelle. En termes clairs, la Caisse ambitionne de toujours satisfaire.

Bréhima DOUMBIA

Comité scientifique de l'EMP-ABB : UN OUTIL DE RECHERCHE AU SERVICE DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

L'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako (EMP-ABB), à travers son Centre d'analyse et de recherche de l'espace sahélo-saharien Modibo Goïta (Caress) a organisé hier, dans ses locaux, un atelier de validation de la décision de création de son comité scientifique dans la salle de conférence de l'établissement. L'ouverture des travaux était présidée par le colonel Souleymane Sangaré, directeur de l'EMP-ABB en présence de nombreux responsables d'autres structures.

L'EMP-ABB est un centre d'excellence qui a pour mission, à travers une éducation multidisciplinaire de qualité, adaptée aux réalités africaines, ouverte sur le monde et basée sur les concepts de paix et de sécurité, de contribuer au renforcement des capacités des États africains en matière de soutien à la paix.

Selon le premier responsable de l'École, la nouvelle vision de l'EMP-ABB est d'assumer un rôle de centre régional et continental de leadership en matière de formation, de recherche, d'analyse et d'apprentissage dans la prévention et la gestion des conflits tout en devenant un catalyseur de réflexions et d'innovations. Ce, a poursuivi le colonel Souleymane Sangaré, afin de relever le défi multidimensionnel lié à la paix, à la sécurité et au développement. Cette mission nouvelle nécessite la mise en place d'un centre de recherche qui doit faire référence en matière d'études stratégiques et géopolitiques, notamment sur les questions sahélo-sahariennes.

Une école, un centre d'excellence ne peut et ne doit se dérober de l'excellence. Selon le directeur de l'Établissement, pour qu'un projet ou un programme soit

considéré comme scientifiquement viable et reconnu comme tel dans le milieu scientifique, un comité scientifique doit l'encadrer et se prononcer afin de s'assurer principalement du bien-fondé scientifique desdits projets et programmes. «La création du comité scientifique du Caress obéit ainsi à cette nécessité», a soutenu le colonel Souleymane Sangaré.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'impliquer activement la communauté scientifique pour nourrir la réflexion et faire de ce comité une référence sur toutes les questions de recherche liées à la paix, à la sécurité et au développement dans l'espace sahélo-saharien et bien au-delà.

En outre, a fait savoir le patron de l'École de maintien de la paix, il est temps que le milieu intellectuel sorte de la léthargie sur les questions géopolitiques et géostraté-

giques pour éclairer les décisions politiques. Car, d'après lui, il n'y a pas de grandes décisions politiques sans grandes productions intellectuelles sous la forme d'analyses critiques et de mises de perspective. «Et les solutions les plus durables découlent d'abord et avant tout d'une compréhension et d'une parfaite maîtrise des questions que l'on aborde», a affirmé le directeur de l'EMP-ABB.

Il est à noter que les missions du comité scientifique du Caress consistent à réceptionner les protocoles de recherche pour leurs analyses ; valider les outils de la recherche ; formuler les suggestions d'amélioration du protocole de recherche. Et aussi, aligner le protocole de recherche aux standards scientifiques et donner le quitus pour la continuité de la recherche.

Mariétou KOITÉ

Contrôle de la circulation routière : LA POLICE ET LA GENDARMERIE RÉITÈRENT LEUR SOUTIEN À L'ANASER

La Police et la Gendarmerie nationale se sont engagées à accompagner la mise en œuvre du programme de contrôle routier conjoint 2022 de l'Agence nationale de la sécurité routière (Anaser). La signature des deux conventions matérialisant ce contrat, a eu lieu hier dans les locaux de l'Anaser.

Dans sa mission de sensibilisation, d'information et de promotion de la sécurité routière, l'Anaser s'appuie sur la police qui est chargée de la circulation routière en ville et la gendarmerie nationale qui est chargée de la contrôler en rase campagne. La signature de ces deux conventions «est devenue une activité annuelle pour nous», a expliqué la directrice générale de l'Anaser. L'accord signé aujourd'hui comporte un programme d'activités à mettre en œuvre tout au long de l'année, a soutenu Diadji Sacko.

Le directeur général de la police, l'inspecteur général Souleymane Traoré a exhorté à plus de collaboration entre la Police et l'Anaser afin d'arriver à diminuer de façon drastique les accidents de la circulation routière. Les accidents de la route ne sont pas une fatalité et ils peuvent être évités, a-t-il conclu. Selon les données statistiques de 2020 et de 2021 une légère diminution des accidents et surtout du nombre de morts sur nos routes a été relevée, a rappelé Diadji Sacko, directrice générale de l'Anaser. En 2019, il a été dénombré 669 morts sur nos routes, contre 622 en 2020, a-t-elle déploré.

Quant au directeur général de la gendarmerie, le général de brigade Sambou Minkoro Diakité, il a assuré de la disponibilité de la gendarmerie nationale à perpétuer ces efforts.

Oumar SANKARÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

MINISTÈRE DES MINES DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU


**PROJET DE GOUVERNANCE DU SECTEUR
DES MINES (PGSM)**
**Avis d'Appel d'Offres
AAO N°001-F/UCP-PGSM-MMEE-2022**
Acquisition d'équipements géophysiques au compte du PGSM.

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un fonds de l'Association de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), pour financer le Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **d'acquisition d'équipements géophysiques au compte du PGSM.**

1. Le Coordonnateur du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ces équipements.

2. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, Novembre 2017, Juillet 2018 et Novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et/ou consulter le dossier d'appel d'offre auprès du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) sis au 3ème étage à l'Immeuble du Conseil National du Patronat Malien (CNPM) face au Gouvernorat du District de Bamako au quartier Hamdallaye ACI 2000 ; Email : pgouvernance@gmail.com; doumabou24@gmail.com; Tél. 76 12 41 61 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à la même adresse tous les jours ouvrables de 8 H 00 à 14 H 00 mn.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Capacité financière

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années égale au moins au montant de la soumission ou leur équivalent en monnaie librement convertible, et conformément aux bilans certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre et visés par le service compétent des impôts pour les trois dernières années : 2018, 2019 et 2020 ;
- Fournir une attestation de disponibilité de ligne de crédit délivrée par une banque de la place attestant que le candidat dispose de liquidités suffisantes et ou de facilités de crédit de valeur au moins égal au montant de la soumission de l'offre ;
- Fournir une garantie d'offres d'un montant égal au moins à : **Deux Millions (2 000 000) Francs CFA** ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible.

b) Capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

Le candidat doit prouver documentation à l'appui (Copies légalisées des pages de garde et Signature, PV de réception, attestation de bonne exécution) qu'il a exécuté au moins un (1) marché de fourniture de matériels importés au cours des cinq dernières années (2017 ; 2018 ; 2019 ; 2020 ; 2021) d'une valeur au moins égale à **cinquante millions (50 000 000) Francs CFA.**

- Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Fournitures qu'il propose, remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante : les équipements doivent fonctionner normalement dans les conditions des pays tropicaux.

Aucune marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.

1- Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le dossier d'appel d'offres complet en français à l'adresse ci-dessous mentionnée contre paiement non remboursable d'un montant de vingt mille (20 000) Francs CFA. Le paiement sera fait en espèces.

2- Les offres devront être soumises au plus tard **le 18 mai 2022 à 09H00mn** au Bureau de passation des marchés du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) sis au 3ème étage à l'Immeuble du Conseil National du Patronat Malien (CNPM) face au Gouvernorat du District de Bamako au quartier Hamdallaye ACI 2000 ; Tél. 76 12 41 61 ; Email : pgouvernance@gmail.com; doumabou24@gmail.com

La soumission par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le 18 mai 2022 à 09 H 15 mn en présence des soumissionnaires souhaitant assister dans la Salle de conférence de Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) sis au 3ème étage à l'Immeuble du Conseil National du Patronat Malien (CNPM) face au Gouvernorat du District de Bamako au quartier Hamdallaye ACI 2000 ; Tél. 76 12 41 61 ; Email : pgouvernance@gmail.com; doumabou24@gmail.com

AVIS DE RECRUTEMENT**RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR FINANCIER ET COMPTABLE
POUR UNE IMPORTANTE SOCIÉTÉ PRIVÉE DE SÉCURITÉ**

Suite à la forte croissance de ses activités, une société privée de sécurité, leader de son secteur à Bamako, a décidé de renforcer son organisation administrative, financière et comptable.

Dans cette optique, elle recherche un responsable dynamique et expérimenté pour prendre en charge les volets comptable, financier et logistique au sein de la structure qui compte des milliers d'employés, en relation avec des partenaires basés à l'étranger.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité du Directeur Général, le Directeur Financier et Comptable prendra en charge, organisera et animera tous les domaines liés à la gestion comptable et financière, ainsi qu'à la logistique de la société. Il supervisera les services chargés de la comptabilité et de la logistique.

DESCRIPTIF DES TÂCHES

Les tâches à accomplir couvriront les domaines ci-après

Comptabilité :

- Organisation comptable et planning des travaux
- Respect des règles et archivage des documents comptables
- Suivi journalier de la tenue régulières des comptes clients, fournisseurs, banques et caisses
- Contrôle du calcul et de la liquidation de la paie
- Déclaration et paiement des impôts et taxes
- Déclaration et paiement des charges sociales
- Respect des procédures de la société en matière de gestion du personnel
- Gestion du patrimoine (gestion des stocks et suivi de la comptabilité matière).

Etats financiers

- Rapports et documents financiers périodiques
- Rapports financiers annuels
- Suivi des recommandations formulées (Impôts, INPS, Cabinet Comptable, Conseil Fiscal, etc...)

Gestion Financière et Passation des marchés:

- Mise en place ou programmation d'un budget
- Gestion de la trésorerie
- Relations avec les banques.
- Appels d'offres (constitution et suivi des dossiers)
- Passation de marchés (constitution et suivi des dossiers)

DOCUMENTS UTILISÉS :

- Plan comptable,
- Référentiel SYSCOA,
- Code General des Impôts
- Documents financiers, comptables, fiscaux et commerciaux provenant de l'extérieur
- Code de la Prévoyance Sociale

RESULTATS ATTENDUS

- Respect par le différent acteur des dispositions procédurales en vigueur
- Tenue des délais de réaction par rapport aux échéances consensuelles
- Observation par tous, des dispositifs de sécurisation des biens
- Proposition à la Direction de toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la société

PROFIL RECHERCHE**Formation et expérience professionnelle**

Le candidat retenu aura entre 35 et 40 ans.

Il sera au moins du niveau BAC+4 en Gestion financière, Comptabilité et Organisation. Il doit justifier d'une expérience réussie de 5 années en matière de gestion comptable et financière d'une société et avoir encadré une équipe d'au moins 5 personnes.

Le candidat doit avoir acquis une expérience d'une comptabilité de Groupe, ainsi que de la comptabilité anglo-saxonne et aussi avoir participé à la mise en place d'un budget.

Compte tenu des relations d'affaires de la société, une bonne maîtrise de la langue anglaise est indispensable.

Une expérience en gestion des Ressources Humaines serait un atout supplémentaire.

Connaissances et aptitudes

En plus d'avoir une connaissance parfaite du progiciel comptable SAGE, le candidat devra posséder de bonnes connaissances en matière de logiciels courants, notamment Word, Excel. Il doit avoir une bonne maîtrise en matière d'élaboration et de suivi budgétaires, ainsi que de la comptabilité analytique.

Il doit savoir rédiger de façon claire et précise en langue française.

Parmi les caractéristiques personnelles attendues (en plus de l'intégration à l'équipe, de l'adéquation au poste et à la mission) il est demandé au candidat :

- Honnêteté et rigueur, sens des responsabilités
- Organisation et méthode

L'aptitude à travailler avec une clientèle internationale serait un atout important.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés par le présent avis de recrutement doivent fournir un dossier comportant :

- Une Lettre de motivation (maximum 1 page)
- Un Curriculum Vitae à jour (maximum 3 pages)
- Une copie certifiée du /des diplômes
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Secrétariat du Cabinet PANAUDIT, près de la Clinique KABALA, Hamdallaye ACI 2000, tél 20 29 42 14, au plus tard **le 20 avril 2022 à 16 heures.**



Centre culturel Kôrè
**DEVIENT UN HUB AVEC
LE PROGRAMME ACP-UE** P. 8

Afrique occidentale française
**L'AVÈNEMENT DU RASSEMBLEMENT
DÉMOCRATIQUE AFRICAIN** P. 9

L'ESSOR de la CULTURE

Supplément week-end

Vendredi 15 Avril 2022 - N°19628

Rédacteur en chef :
Youssef DOUMBIA
66 79 79 77

Dr Abdel Kader Haïdara



LA SOLUTION PAR LES MANUSCRITS ANCIENS

En exclusivité pour L'Essor de la culture, le président exécutif de l'ONG SAVAMA parle des solutions endogènes à la crise multidimensionnelle qui secoue notre pays depuis 2012. Malgré la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, force est de constater que les attaques et conflits meurtriers n'ont cessé d'endeuiller le peuple malien, mettant en mal le vivre ensemble millénaire d'un pays universellement reconnu pour son humanisme et sa riche diversité culturelle.

Les manuscrits anciens constituent un trésor non seulement en islam, mais aussi dans les domaines des sciences, de la diplomatie, de la réconciliation et de la paix. Le projet que son ONG Sauvegarde des manuscrits anciens et défense de la culture islamique (SAVAMA-DCI) vient d'exécuter est intitulé «Inspiration des manuscrits anciens pour la réconciliation et la paix» ou IMARP.

Dr Abdel Kader Haïdara

LA SOLUTION PAR LES MANUSCRITS ANCIENS



Yousouf DOUMBIA

L'Essor : En quoi ce projet participe-t-il, au renouveau d'un Mali réconcilié et en paix ?

Dr Abdelkader Haïdara : Aujourd'hui le Mali, ses partenaires et les groupes armés sont engagés dans un processus de réconciliation et de paix, ils cherchent des voies et moyens techniques, financiers, culturels et culturels pour y parvenir. L'un des éléments sur lequel ils comptent est sûrement les contributions locales et endogènes qui pourront constituer un socle important pour la cohésion sociale, le renforcement de l'identité patriotique et la communion nationale autour d'un idéal partagé et assimilé par tous. L'un des répondants à cette contribution locale sollicitée est les sources écrites antiques dont notre pays dispose, à savoir les manuscrits anciens. Il s'agit à travers ce projet de faire parler les manuscrits anciens, de divulguer leurs enseignements en faveur de la réconciliation et de la paix auprès des populations locales, des institutions républicaines et des autorités du Mali afin que ces enseignements servent de référence et de guide vers une paix durable dans un Mali

prospère, pétri de valeurs démocratiques et de bonne gouvernance. Il vise à contribuer au processus de réconciliation et de paix en inspirant de nouvelles démarches et de nouvelles valeurs en matière de résolution des conflits, de gouvernance et de gestion des affaires du peuple. Ce projet a été entièrement financé par le Royaume de la Grande Bretagne et a une durée de trois ans.

L'Essor : Pouvez-vous nous dire concrètement le nombre de conférences - débats, le nombre de participants, d'universités et de villes qui ont accueillis les activités du projet ?

Dr Abdelkader Haïdara : Le projet a touché plus de 3.000 personnes à travers sept conférences-débats tenues dans trois localités : Bamako, Ségou et Tombouctou. Trois de ces conférences ont été animées au sein des trois structures universitaires dont une est privée.

L'Essor : Pendant les différentes conférences, les participants ont beaucoup parlé des éditions critiques des manuscrits anciens. Qu'est-ce que les éditions critiques ? À quoi sont-elles utiles dans le projet IMARP ? Pouvez-vous nous parler de celles qui ont été déjà réalisées ?

Dr Abdelkader Haïdara : L'édition critique des manuscrits consiste à transformer le manuscrit en livre à travers une étude critique de plusieurs copies pour le rendre accessible à tous.



Son principal est de valoriser, par la recherche scientifique, le contenu des manuscrits anciens, de vulgariser ces contenus afin de les mettre à la disposition d'un public aussi large que possible et d'inviter ce public à entreprendre des actions vers l'exploitation de ce patrimoine pour des fins de développement socio-

économique et culturel du Mali. Elle constitue également un travail scientifique qui requiert l'utilisation des sources documentaires physiques et/ou électroniques : ouvrages bibliographiques et bibliographiques, et ouvrages linguistiques, et répond à une méthodologie spécifique, à savoir :

la lecture méthodique du manuscrit pour ordonner les pages, localiser le début et la fin du manuscrit, identifier sa structure et les sujets principaux et secondaires, comprendre la méthodologie de l'auteur, spécifier les textes composés et les textes rapportés ; l'étude des différentes copies du manuscrit pour les classer et décider la copie primaire et secondaire selon des critères bien déterminés ; la saisie du texte du manuscrit ; la confrontation des copies pour relever les variantes et les commenter si nécessaire ; la réalisation des études sur le manuscrit, ses copies, sa teneur et son auteur. Du moment que le projet IMARP a pour but de permettre aux Maliens s'appropriant les enseignements des manuscrits, notamment sur les questions de réconciliation, de paix, de droit et de bonne gouvernance, il était indispensable de procéder à l'édition critique de certains manuscrits qui abordent ces thématiques, à leur traduction en français et, en fin, à leur publication. Au-delà des manuscrits présentés dans le cadre du projet IMARP, l'ONG a réalisé l'édition et la publication de plusieurs manuscrits anciens de Tombouctou à travers une initiative appelée "du manuscrit au livre". Au total, l'ONG comptabilise douze éditions critiques faites sur une vingtaine

de manuscrits anciens, parmi lesquelles il faut noter : Reflet du miroir sur les mérites du savoir d'Ahmed Baba de Tombouctou (d.1627), Guide aux frères sur les sujets brûlant de l'heure d'Ousmane Dan Fodio (d. 1817), Épistémologie de l'art de la rédaction d'Oumar b. Aboubacar b. Ousmane (d. 1934), etc.

L'Essor : Nos lettrés, nos érudits et nos juristes ont sembler-ils légué à la postérité des mécanismes traditionnels de gestion des conflits et du vivre ensemble. Pouvez-vous en donner quelques exemples ?

Dr Abdelkader Haïdara : Nous pouvons en citer le cas d'Elhadj Oumar Tall (d. 1864), qui à travers un manuscrit intitulé Conseil éclairant sur la vilenie du conflit entre les croyants, laisse à la postérité un recueil de démarches diplomatiques et de conseils éclairés sur la résolution des conflits, partant du rôle qu'il a eu à jouer pour réconcilier le royaume de Borno et de Sokoto (tous au Nigeria actuel) par rapport à un conflit qui les opposait. Nous pouvons évoquer également le cas du grand Cheick Sidi Elmochtar Elkounti dont les interventions ont permis de mettre fin au conflit Armatoouareg, qui fut un des douloureux conflits qu'a marqué la Boucle du Niger, notamment au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Centre culturel Kôrè

DEVIENT UN HUB AVEC LE PROGRAMME ACP-UE

Le Centre culturel Kôrè de Ségou est devenu un véritable hub au service des Industries culturelles et créatives (ICC) avec le lancement du Programme ACP - UE qui concerne les 16 pays ouest-africains.

Dans un entretien accordé au site de l'Institut français, Mamou Daffé, le directeur du Centre culturel kôrè revient sur les dynamiques et autres de ce partenariat bénéfique pour le secteur culturel africain. Ce changement s'est, tout d'abord, opéré au niveau de la dynamisation et de la compétitivité des industries culturelles et créatives, tout au long de la chaîne de valeur. Il a appuyé le développement de l'économie numérique en accompagnant les acteurs culturels dans leur transition digitale. Il a aussi renforcé la résilience et la diversité des acteurs puisque c'est, à la fois, un programme de financement, mais aussi de professionnalisation du secteur. Enfin, il s'attaque au réseautage et à la mise



en commun.

« De cette façon, le programme agit de manière structurelle sur une longue période, tout en donnant le temps aux acteurs de bien mûrir leur projet et de travailler en toute quiétude. »

Un second appel à projet a été lancé en janvier. Il vise la valorisation des contenus créatifs en

favorisant l'aide à la création, la production, l'éducation à l'image, ainsi que le développement des moyens de diffusion, mais aussi de distribution physiques et numériques. Sur recommandation de l'Union européenne, il faut donner la chance à des acteurs de gagner deux fois ce fonds, dans le but de les soutenir durable-

ment. Une vision qui permet d'accompagner à long terme les acteurs de ces projets. Toute chose qui permet de sortir du schéma classique du financement.

Dans le cadre du premier appel à projets relatif au Fonds de structuration des opérateurs culturels sorti en 2021, les quinze meilleurs projets ont été sélectionnés pour un financement sur trois ans. Le choix a été difficile parmi des centaines de projets, venant de treize pays de l'Afrique de l'Ouest.

Le second appel était, quant à lui, axé sur le Fonds de valorisation des cultures ACP. Il s'agit d'un financement sur un an, renouvelable une fois.

Le premier appel était très intéressant avec un montant conséquent de 150.000 euros (soit environ 95 millions de francs CFA par projet sur trois ans et couvrant plusieurs disciplines. Il y a des projets anglophones, francophones et lusophones.

Synthèse de Y.D.

Afrique occidentale française L'AVÈNEMENT DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE AFRICAIN



Dr Ibrahim MAÏGA
ibrahimmaiga@yahoo.fr

L'histoire commence par la publication d'un manifeste qui appelle au regroupement des rares Africains disposant un mandat électif à l'Assemblée nationale française. Le manifeste place sa légitimité sous l'angle de « la liberté des peuples et de l'égalité des races », un engagement inscrit dans la première Constitution. Ces idéaux n'allaient pas de soi dans tous les milieux coloniaux dont la presse de l'époque, notamment « *Marchés coloniaux* » et « *L'Époque* » reflétaient les opinions. La cristallisation de cette volonté sera clairement lisible dans le programme d'un parti politique, le Mouvement républicain populaire, (MRP) très proche dans ses convictions et son programme des milieux catholiques français. Sur quasiment un fond de racisme patent, le MRP va obtenir, sans autre forme de procès, la démission de ses rangs du prince camerounais Manga

La lutte anticoloniale a connu un coup d'accélérateur après la Deuxième Guerre mondiale. Dans une sorte d'alliance utile, des intellectuels, des syndicalistes et des militants politiques de plusieurs obédiences vont s'organiser, à force de compromis et de tolérance, pour créer les premiers partis politiques dans tous les territoires. Avec courage et beaucoup de conviction, le Rassemblement démocratique africain sera présent dans toute l'AOF et une grande partie de l'Afrique centrale et équatoriale. Dans cette série, nous nous intéressons à l'histoire du Rassemblement démocratique africain, cette grande fédération qui a vu le jour en 1946, sur les bords du fleuve Niger, à Bamako.

Douala Bell dont l'engagement contre le colonialisme allemand et français était sans faille. Bell qui siégeait dans la Commission des Territoires d'Outre-Mer a été remplacé par un élu européen. Le fait n'a pas échappé aux futurs animateurs du RDA qui s'en servirent pour soutenir leur cause.

Cet ostracisme n'était pas la volonté de tous les Français qui ont fait de la défense de « **l'égalité des droits politiques et sociaux ; les libertés individuelle et culturelle ; les Assemblées locales démocratiques ; l'Union librement consentie des populations d'Afrique et du peuple de France** », une évidence pour tous les peuples. Le manifeste s'en réjouit. « **Nous ne nous laisserons pas davantage tromper par le sentiment « autonome », qui se fonde sur « une vue utopique des réalités africaines et se manifeste aujourd'hui par l'opportunisme d'hommes qui n'ont pas su hier se défendre contre l'assimilation** », dit le manifeste qui affirme clairement son adhésion à « **l'Union française** » sur la base d'« **une vue réaliste des problèmes poli-**

tiques du monde, par une confiance dans le destin de l'Afrique, et par la certitude que malgré la réaction, nous obtiendrons les conditions libérales, démocratiques et humaines qui permettront le libre développement des possibilités originales du génie africain. » Pour rappel, l'Union française regroupait la France et son empire colonial sous la quatrième République. Le manifeste fait un recours à l'histoire pour souder cette alliance, à travers le combat héroïque des Africains, notamment les Tirailleurs qui ont versé leur sang pour la liberté de la France, au nom de « l'idéal démocratique » ! Il devient tout logique « **pour compléter cette œuvre d'union que, face à toutes les manœuvres de la réaction, nous appelons à un grand Rassemblement de toutes les organisations dont le développement rapide est le signe certain qu'elles poursuivent la réalisation de la démocratie politique et sociale en Afrique noire, dont nous avons exposé les conditions dans le présent Manifeste** ». C'est à partir de là

que se justifie la convocation du Congrès de Bamako, pour le mois d'octobre 1946. Le texte attire l'attention sur le choix de Bamako, le « **centre de l'Afrique Occidentale, dans ce Soudan de la fermeté et de l'originalité africaine... ;** ».

Étaient invités, des militants de Guinée, du Sénégal, de Mauritanie, du Niger, du Dahomey, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Cameroun, du Tchad, de l'Oubangui, du Gabon et du Congo, en plus des Soudanais.

Au bas du texte, on retrouvait la signature de Félix Houphouët-Boigny, député de la Côte d'Ivoire ; Lamine Guéye, député du Sénégal-Mauritanie ; Jean-Félix Tchikaya, député du Gabon-Moyen Congo ; Sourou Migan Apithy, député du Dahomey-Togo ; Fily Dabo Sissoko, député du Soudan-Niger ; Yacine Diallo, député de la Guinée et Gabriel d'Arboussier, ancien député du Gabon-Moyen Congo.

Déjà, on peut voir les paradoxes. Pour ce qui était du Soudan, le signataire était Fily Dabo et non l'un de ceux qui finiront par prendre la tête de l'Union soudanaise, ni

Mamadou Konaté, ni Modibo Kéita.

La veille du Congrès

Le Congrès annoncé était stratégique. La France y a vu très tôt un danger pour ses positions. Du reste, elle fera tout pour retourner certains des signataires du manifeste. Avec succès dans certains cas, pourrait-on dire. La scène est digne de Kafka. Fily Dabo organise un grand meeting à Bamako. « **Jeune Afrique** » est revenu sur les événements soixante ans après, en 2007 dans une publication spéciale. Le journal raconte comment Fily Dabo, avec des moyens spéciaux, dont un avion affrété pour la cause a pu rapidement regagner Bamako pour « détruire » le Congrès. Houphouët, dans le même moment, va bénéficier des largesses du parti Communiste.

Fily Dabo, sur la place du marché, debout dans un camion ouvert, s'est mis à casser du sucre sur le dos de Houphouët Boigny, cette « **marionnette** » des Communistes ! La foule applaudit.

Ayant entendu parler du meeting de Fily Dabo, Houphouët et certains de ses camarades s'y rendent. Il demande à Fily de

lui permettre, lui aussi de s'adresser à l'assistance. Fily accède à la sollicitation et voilà que Houphouët prend place dans le camion. Il va détricoter méthodiquement les arguments de son hôte. Il rassure les participants sur les enjeux du Congrès du RDA. Houphouët est un tribun. Il retourne la situation à son avantage. Mieux, il fait basculer Fily lui-même qu'on retrouvera le lendemain à la présidence de la séance d'ouverture d'un Congrès dont le thème était « **Non à l'assimilation, oui à une union avec la France** » ! La joute entre Fily et Houphouët est restée comme un grand moment de la tolérance entre des adversaires. Le RDA porte à sa tête Félix Houphouët Boigny. De 1946 à 1950, le parti sera très proche des milieux communistes.

À suivre

Bibliographie

Le congrès de Bamako ou la naissance du RDA en 1946, Pierre Kipré, L'Harmattan, 2004
Contribution à l'étude des partis politiques au Mali de 1945 à 1960, Doctoral Université de Paris VII 1984, Bruges, France : AQUIPRINT, 2015

 Sanlam | Mali

Sanlam Mali innove avec sa toute nouvelle plateforme

agencedigitale-sanlamml.com

100% digitale

Obtenez un devis en moins de **5 minutes** sans engagement.

Plusieurs possibilités de paiement de la prime d'assurance : mobile money, carte bancaire, paiement à la livraison ou à la récupération, ...

Infoline : 20 22 57 75

Du 01 au 25 avril 2022

Des bons d'essence offerts pour toute souscription d'assurance auto d'un an via la plate-forme

agencedigitale-sanlamml.com

Avec Sanlam, vivez en toute tranquillité.

Lancement du livre

AU SERVICE DE LA JEUNESSE, LE MALI DE DEMAIN SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI



AVIS DE PUBLICATION DES RESULTATS DES MARCHES

**AVIS DE PUBLICATION DES RESULTATS DES MARCHES 2021
PROJET DE FINANCEMENT INCLUSIF DES FILIERES AGRICOLES (PROJET INCLUSIF)**

Autorité Contractante : **Ministère du Développement Rural**
Personne Responsable des Marchés Publics : **Directeur du Projet INCLUSIF**

Adresse de la Personne Responsable des Marchés Publics : **Mag-nambougou Faso Kanu Bamako, Rue 30 Porte 76, Tél : +223 20 20 73 91.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE

Description du marché	Mode de passation	Durée	Attributaires	Montant	Soumissionnaire dont les offres été rejetées
Nettoyage et l'entretien des locaux	DRPR	12 mois	SECURITAS MALI	5 947 200 F CFA TTC	SK Services : - n'a pas fourni les expériences similaires ; - n'a pas fourni le chiffre d'affaires moyen des années 2017, 2018 et 2019 ; Kongoli-Sarl : - n'a fourni qu'un seul (01) marché similaire ; - n'a pas fourni le chiffre d'affaires moyen des années 2017, 2018 et 2019 ; - n'a pas fourni le certificat de non faillite ; Société Tina-Services-Sarl : - n'a pas fourni les expériences similaires ; - n'a pas fourni le chiffre d'affaires moyen des années 2017, 2018 et 2019 ; - n'a pas fourni le quitus fiscal.
Gardiennage des locaux	DRPR	12 mois	Office de Gardiennage et de Surveillance (OGS)	7187616 F CFA TTC	Société de Gardiennage et Divers (SOGEGARD) : - n'a pas fourni le chiffre d'affaires moyen des années 2017, 2018 et 2019 ; - n'a pas fourni les expériences similaires ; - n'a pas fourni le registre du commerce ; - n'a pas fourni le certificat de non faillite ; - n'a pas fourni l'agrément. SANYA SERVICE SA : - n'a pas fourni les copies des pages de garde et signature des marchés ; - n'a pas fourni l'agrément. FKN-FILS SARL : - n'a fourni qu'un seul (01) marché similaire sur deux (02) demandés dans la DRPR ; - n'a pas fourni la copie de la page de garde et signature du marché similaire ; - n'a pas fourni l'agrément. GIE PROTECTION ET SURVEILLANCE - n'a pas fourni les expériences similaires ; - n'a pas fourni le registre du commerce ; - n'a pas fourni le certificat de non faillite ; - n'a pas fourni l'agrément.
Acquisition de supports visuels (agendas et calendriers 2022) au compte du Projet Inclusif en deux (02) lots. Lot2	DRPR	30 jours	Lot 1 : Acquisition d'agendas et accessoires Sylla Distribution Services	7 434 000 F CFA TTC	IMPRIMERIE PAPETERIE TIEKORO : 13 452 000 F CFA TTC ; MEGUETAN TIRAGE : 13 749 360 F CFA TTC ; FADOU : - n'a fourni aucune expérience similaire ; - n'a pas fourni les bilans 2017, 2018 et 2019 comme exigés dans la DRPR ; - n'a pas fourni le quitus fiscal comme exigé dans la DRPR ; - n'a pas fourni le certificat de faillite comme exigé dans la DRPR.
		15 jours	Lot 2 : Acquisition de calendriers Graphique Général Services Divers Sarl	7 498 900 F CFA TTC	IMPRIMERIE PAPETERIE TIEKORO : 11 623 000 F CFA TTC ; MEGUETAN TIRAGE : 9 912 000 F CFA TTC.
Acquisition de matériels informatiques pour l'ATI de la composante B du Projet de Financement Inclusif des filières agricoles au Mali (Projet Inclusif).	DRPR	15 jours	ECFZ	8 458 800 F CFA TTC	-La Fourchette-sarl : 10 477 220 F CFA TTC ; -Yacouba Kassambara: 12 837 300 F CFA TTC ; - Guina Trading : - n'a fourni aucune expérience similaire comme demandée dans la DRPR ; - n'a pas les bilans 2017, 2018 et 2019 comme demandés dans la DRPR ; - n'a pas fourni le quitus fiscal comme demandé dans la DRPR ; - n'a pas fourni le certificat de faillite comme demandé dans la DRPR ; - n'a pas fourni la TVA comme demandée dans la DRPR. - Yacouba Keita : - n'a fourni qu'une (01) seule expérience similaire sur deux (02) demandées dans la DRPR ; - n'a pas les bilans 2017, 2018 et 2019 comme demandés dans la DRPR ; - n'a pas fourni le quitus fiscal comme demandé dans la DRPR ; - n'a pas fourni le certificat de faillite comme demandé dans la DRPR ; - n'a pas fourni la TVA comme demandée dans la DRPR.
Acquisition de matériels informatiques pour le Projet SD3C-G5 SAHEL +1.	DRPR	15 jours	ETS DOUCOURE KONIBA	14 925 750 F CFA TTC	- Simpatech : 21 222 300 F CFA TTC ; - SK-Business sarl : 20 148 500 F CFA TTC ; - Nouveau Soleil sarl : 19 041 750 F CFA TTC - Mali Service Plus : - n'a fourni qu'une (01) seule expérience similaire sur deux (02) demandées dans la DRPR ; - n'a pas fourni les bilans 2017, 2018 et 2019 comme demandés dans la DRPR ; - n'a pas fourni le certificat de faillite comme demandés dans la DRPR.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

POPULATION SERVICES INTERNATIONAL (PSI) MALI
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL DU 15/04/2022

OBJET D'AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL : PSI Mali lance 02 avis d'Appel d'Offre National pour :
DAO N°005/04-22/PROC : « LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DE SAC A DOS PROFESSIONNEL AVEC LOGO IM »

DAO N°006/04-22/PROC : « LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DE GANTS EN VRAC POUR LA CAMPAGNE CPS 2022 »

LIEU DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Les candidats nationaux sont cordialement invités à consulter les dossiers d'appel d'offre (DAO) sur le site web de PSI Mali : <http://www.psimali.ml/annonces/> et aussi les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au secrétariat de PSI Mali à l'adresse ci-dessous sans frais ou demandés par mail à appro@psimali.org avec en objet le numéro du DAO souhaité

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Fixées dans les DAOs téléchargeable sur <http://www.psimali.ml/annonces/>

Date de Lancement : 15/04/2022

Date de clôture : selon le DAO

Soumission par courrier porteur avec le N° de DAO : PSI Mali

Attention : Comité de sélection

BP. E 5397 Bamako (Mali)

Hamdallaye ACI 2000 Rue 250 Porte 1170

Téléphone : 44 90 01 11/44 90 01 12

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

CAUTION DE SOUMISSION : Néant.

ADDITIF

MINISTRE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ADDITIF N°01 A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE N°05/MSDS/CANAM-2022 RELATIF A L'ACQUISITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE COMPTE DE LA CANAM

Conformément aux dispositions du point 2.1 des Instructions aux Candidats (IC) relatives aux modifications apportées au Dossier d'Appel à Concurrence, la description technique des fournitures ou de service courant et la quantité de l'EAU, dans la Demande Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte N°05/MSDS/CANAM-2022 relatif à l'acquisition de produits alimentaires pour le compte de la CANAM sont modifiées comme suit :

Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité
Carton de bouteilles d'eau	Carton de 24 bouteilles d'eau de 50cl	2 000

Toutes les autres dispositions du dossier d'appel d'offres restent inchangées.

Bamako, le 11 avril 2022

Le Directeur Général
(Signature)
Médecin Général de Brigade Boubacar DEMBELE
Officier de l'Ordre National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Autorité malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP)
AAOO N° 22-001 / AMRTP

1. L'AMRTP dispose de fonds sur son budget, afin de financer son programme d'activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux Travaux de revêtement en Alucobond de l'immeuble siège de l'AMRTP.

2. L'AMRTP sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : « **Revêtement en alucobond des façades de l'immeuble siège de l'AMRTP** ».

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'article 50, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de AMRTP, Rue 360 Immeuble AMRTP Hamdallaye ACI et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres auprès du Département Administration et Finances de l'AMRTP, les jours ouvrables de 8 h 30 à 16 H.

5. Les exigences en matière de qualification sont : Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après : pour les dix (10) dernières années (2011 à 2021), avoir exécuté au moins deux (02) marchés similaires avec attestation de bonne exécution, les pages de garde, les procès-verbaux de réception et de signature des marchés correspondants émanant d'organismes publics ou parapublics ou internationaux.

Pour les entreprises nouvellement créées les exigences en matière de qualification sont : Déclarations d'une banque ou organisme financier habilité attestant de la disponibilité de fonds au moins égal au montant de leurs offres.

Le soumissionnaire doit disposer d'un personnel composé de :

No.	Position	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (nombre)
1	un Ingénieur ou équivalent en structure métallique spécialiste en pose de revêtement Alucobond /Bac +5	Dix (10) années	Un (01)
2	Un ingénieur génie civil ou équivalent/ Bac +5	Dix (10) années	Un (01)
3	Deux techniciens de bâtiment/BT	Dix (10) années	Un (01)

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de 50 000 FCFA, à l'adresse mentionnée ci-après AMRTP Rue 360 Immeuble AMRTP, Hamdallaye ACI – Bamako. La méthode de paiement sera en espèces à la Caisse de l'AMRTP ou par chèque bancaire. Le Dossier d'Appel d'offres pourra être retiré à l'AMRTP ou sera adressé par courrier électronique.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : AMRTP Rue 360 Immeuble AMRTP, Hamdallaye ACI – Bamako, au plus tard le 26 mai 2022 à 10 heures. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus, indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : 25 500 000 FCFA conformément à l'article 69 du Code des marchés publics.

9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 26 mai 2022 à 10 heures à l'adresse suivante : AMRTP, Rue 360 Immeuble AMRTP, Hamdallaye ACI – Bamako.

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES, DU CULTES ET DES COUTUMES

SECRETARIAT GENERAL

Avis d'Appel à la concurrence DRPO N° 0539/F-2022

Cet Avis d'Appel d'Offre fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'Essor » n°19562 du 12 Janvier 2022.

Le Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes dispose de fonds, sur l'exercice 2022, sur financement du Budget National, afin de financer le présent marché relatif à la fourniture de produits alimentaires au compte du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture de produits alimentaires au compte du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes.

Le Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures des produits alimentaires, en quatre (4) lots :

- Lot n°1 : Fourniture de produits alimentaires pour la Direction des Finances et du Matériel ;
- Lot n°2 : Fourniture de produits alimentaires pour le Cabinet ;
- Lot n°3 : Fourniture de produits alimentaires pour la Direction Nationale des Affaires Religieuses et du Culte ;
- Lot n°4 : Fourniture de produits alimentaires pour le Secrétariat Permanent de la Politique Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes à l'adresse ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes/Division Approvisionnements et Marchés Publics, sis à la Cité Administrative, Bâtiment N°3, Rez-de-Chaussée, Tel : 20.01.30.20 et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-dessus indiquée, **du lundi au jeudi de 7 heures 30 mn à 16 heures 00 mn et le vendredi de 7 heures 30 mn à 17 heures 30 mn.**

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de : **Vingt-cinq mille (25 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-dessus mentionnée.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes/Division Approvisionnements et Marchés Publics, sis à la Cité Administrative, Bâtiment N°3, Rez-de-Chaussée, Tel : 20.01.30. 20 au plus tard **Quinze (15) jour à partir de la date de publication du présent Avis.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : Un million six cent quatre-vingt-trois mille (1 683 000) FCFA conformément à l'article 69 du CMP).

Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis

le quinzième (15^{ème}) jour de la date de publication du présent Avis à 10h 00 mn dans la salle de réunion de la Direction des Finances et du Matériel du département.

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES, DU CULTES ET DES COUTUMES

SECRETARIAT GENERAL

Avis d'Appel à la concurrence DRPO N° 0577/F-2022

Cet Avis d'Appel d'Offre fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'Essor » n°19562 du 12 Janvier 2022.

Le Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes dispose de fonds, sur l'exercice 2022, sur financement du Budget National, afin de financer le présent marché relatif à l'achat de bœufs et de moutons au compte de certains services du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché [Achat de bœufs et de moutons au compte de certains services du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes]

Le Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures de bœufs et de moutons suivants : Achat de bœufs et de moutons au compte de certains services du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes, en quatre (4) lots :

a)lot n°1 : Achat de bœufs et de moutons pour la Direction des Finances et du Matériel ;
b)lot n°2 : Achat de bœufs et de moutons pour le Cabinet ;
c)lot n°3 : Achat de bœufs et de moutons pour la Direction Nationale des Affaires Religieuses et du Culte ;
d)lot n°4 : Achat de bœufs et de moutons pour le Secrétariat Permanent de la Politique Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes à l'adresse ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes/Division Approvisionnements et Marchés Publics, sis à la Cité Administrative, Bâtiment N°3, Rez-de-Chaussée, Tel : 20.01.30.20 et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-dessus indiquée, **du lundi au jeudi de 7 heures 30 mn à 16 heures 00 mn et le vendredi de 7 heures 30 mn à 17 heures 30 mn.**

Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de : **Vingt-cinq mille (25 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-dessus mentionnées.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes/Division Approvisionnements et Marchés Publics, sis à la Cité Administrative, Bâtiment N°3, Rez-de-Chaussée, Tel : 20.01.30. 20 au plus tard **Quinze (15) jours à partir de la date de publication du présent Avis.**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : Un million six cent quatre-vingt-trois mille (1 683 000) FCFA conformément à l'article 69 du CMP).

Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **quinzième (15^{ème}) jour de la date de publication du présent Avis à 10 heures 00 mn** dans la salle de réunion de la Direction des Finances et du Matériel du département.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
DRPO N°001/S-INSTAT-SMART-2022**

1. L'Institut National de la Statistique (INSTAT) dispose de fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), afin de financer la **location de véhicules de terrain, de supervision nationale et de supervision des points focaux du nord pour la SMART 2022.**

2. L'Institut National de la Statistique (INSTAT) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation des services suivants : **Location de vingt (20) véhicules de terrain, dix (10) véhicules de supervision nationale et cinq (5) véhicules de supervision des points focaux du nord pour la SMART 2022.**

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique (INSTAT), et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : **INSTAT 2^{ème} étage auprès de Messieurs Moussa CISSE et Adama FOFANA**, sis à Hamdallaye l'ACI 2000 immeuble du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du lundi au vendredi pendant les heures de service (**de 8 H 00 à 16 H 00**).

4. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement **d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : **INSTAT 2^{ème} étage auprès de Messieurs Moussa CISSE et Adama FOFANA**, sis à Hamdallaye l'ACI 2000 immeuble du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du lundi au vendredi pendant les heures de service (**de 8 H 00 à 16 H 00**).

5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Secrétariat général de l'INSTAT 2^{ème} Etage** sis à Hamdallaye l'ACI 2000 immeuble du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), **au plus tard le 29 Avril 2022 à 10 H 00 mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

6. **Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de 1 300 000 F CFA ou sa contrevaletur en une monnaie librement convertible.**

7. **Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.**

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 29 Avril 2022 à 10 H 30 mn** à l'adresse suivante : Salle de conférence de l'**INSTAT 2^{ème} Etage** sis à Hamdallaye l'ACI 2000 immeuble du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

**Le Directeur Général
Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National**

D'APPEL D'OFFRES**CROIX - ROUGE MALIENNE**

Reconnue d'utilité publique par décret N° 123 du 13/09/1965

SECRETARIAT GENERAL

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
REF: MLI/CRM-CRD-EUTF/ETUDE/NOR-SUD/AO/2022/010****A PPE L D'OFFRES OUVERT**

Recrutement d'un consultant/Cabinet pour la réalisation d'une étude sur l'état des lieux des mécanismes de protection des migrants au Mali dans le cadre du projet intitulé : "Assistance et Protection des Migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest"

La Croix-Rouge Malienne (CRM) en partenariat avec la Croix Rouge danoise dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Assistance et Protection des Migrants les plus vulnérables en Afrique de l'Ouest** », lance un Appel d'offre ouvert auprès des entreprises spécialisées dans les études sur **l'état des lieux des mécanismes de protection des migrants au Mali.**

✓ **LOT UNIQUE**

Date de lancement : 14 Avril 2022 à 9H.

Date limite de dépôt : 03 Mai 2022 à 12H.

Date de dépouillement : 10 Mai 2022 à 10H.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offre peuvent retirer le dossier à partir du **14 Avril 2022** jusqu'au **03 Mai 2022 à 12h00**, à l'une des adresses suivantes :

- **A Bamako** : Au Siège de la Croix-Rouge Malienne à Bamako au quartier Djelibougou, Route de Koulikoro Rue 265 Porte 02 (Service Patrimoine et Approvisionnement)

Bamako, le 11 Avril 2022
La Présidente CRM
Assitan Coulibaly

PROJET : T05-EUTF-SAH-REG-13-01

Djélibougou, Route de Koulikoro - Rue 261; Porte 02 - B.P: 280 Bamako - Tél: +223 20 24 45 69 / 20 73 28 25 - Fax: +223 20 24 04 14
E-mail: crmalienne@croixrouge - mali.org - BNDA Compte N° 001001200810

AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIF

Direction Nationale pour le Mali
Agence Principale de Bamako
Service des Ressources Humaines

Bamako, le 11 avril 2022

**AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIF A LA GESTION DU CENTRE AERE DE LA BCEAO
BAMAKO SIS A SOTUBA, POUR LE CHOIX D'UN GERANT**

1. Dans le cadre de sa politique sociale, la BCEAO a édifié un centre de loisirs et de sports en faveur des ses agents et de leurs ayants droit (ci-après désigné le « centre aéré » ou « le centre »). Le centre aéré de la BCEAO est situé à Sotuba, dans la Commune I du District de Bamako.

Le centre aéré, d'une superficie totale de 8,9 hectares, comprend un site sportif et de loisirs composé d'un (01) terrain de football avec piste d'athlétisme et tribune, deux (02) terrains de tennis, deux (02) terrains de basket-ball convertibles en un (01) terrain de handball, d'un (01) terrain de volley-ball, d'une (01) piscine, d'une (01) pataugeoire, d'une (01) aire de jeu de pétanque, d'une (01) aire de jeux pour enfants, d'un (01) gymnase, d'une (01) buvette, d'une case de cérémonie, d'une esplanade et d'un espace de concert.

2. La BCEAO envisage de confier la gestion du site sportif et de loisirs à un **gérant, professionnel confirmé jouissant d'une solide expérience dans le domaine**, qui sera chargé de l'administration quotidienne de ces installations pour le compte de la BCEAO. La Banque Centrale lui versera en contrepartie des honoraires.

3. La BCEAO invite les personnes physiques ou morales intéressées à retirer le cahier des charges au Secrétariat du Service des Ressources Humaines (4^{ème} étage de l'immeuble, porte 408) du 18 au 22 avril 2022, contre paiement d'une somme de vingt cinq mille (25 000) francs CFA non remboursable.

La visite du site est fixée au 26 avril 2022 à 15 heures précises.

Les candidats doivent présenter leurs offres, en vue d'assurer les prestations décrites ci-dessus, en déposant au Secrétariat du **Service des Ressources Humaines (4^{ème} étage de l'immeuble, porte 4.08)** un dossier comportant les justificatifs sur leurs capacités financières et expériences professionnelles, **au plus tard le lundi 02 mai 2022 à 17 heures**, à l'attention de :

Monsieur le Directeur National de la BCEAO pour le Mali
94, Avenue Moussa TRAVELE,
BP 206, Bamako (République du Mali)
Téléphone : (223) 20 22 37 56 / 20 70 02 00
Télécopie : (223) 20 22 47 86
E-mail : courrier.dn@bceao.int

Le pli de transmission devra porter la mention : « Consultation pour la gestion des espaces sports et loisirs du centre aéré de la BCEAO sis à Sotuba - Bamako ».

Il est important de noter que le gérant ne sera pas membre du personnel de la BCEAO, ni assimilable à celui-ci.

AVIS DE RECRUTEMENT

Nouveau Complexe Sucrier du Kala Supérieur S.A

AVIS DE RECRUTEMENT

La Direction Générale du Nouveau Complexe Sucrier du Kala Supérieur SA, lance un concours de recrutement de nationalité Malienne au poste du Directeur des Ressources Humaines de ladite Entreprise sise à Sissako, Commune Rurale de Dougabougou (Région de Ségou).

Qualifications et expérience requises :

- ✓ Le Candidat doit avoir un diplôme de l'enseignement supérieur BAC+ 3 au minimum en gestion des ressources humaines ;
- ✓ Avoir de solide connaissance en management des Ressources Humaines ;
- ✓ Bonne maîtrise du Code du Travail du Mali et de l'OHADA ;
- ✓ Bonne maîtrise de l'Outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, pegase...) y compris des techniques de recrutement du personnel ;
- ✓ Avoir une excellente capacité d'organisation et être capable de travailler avec autonomie, exécuter les tâches complexes, faire attention aux détails et faire de bons rapports ;
- ✓ Etre rigoureux au travail, discipliné, honnête, fiable de confiance avec ses interlocuteurs et collègues ;
- ✓ Avoir au moins deux (2) ans d'expérience professionnelle à un poste similaire (expérience de travail dans une entreprise chinoise ou une entreprise mixte sino-malienne serait un atout) ;

Ressources nécessaires et exigences professionnelles :

- ✓ Savoir coordonner et gérer, être assidu, avoir le sens de la communication et du dialogue, savoir analyser et résoudre les problèmes ;
- ✓ Avoir la capacité de réfléchir et avoir l'esprit d'équipe ;
- ✓ Excellentes compétences orales, écrites et d'écoute active en français (la maîtrise de l'anglais serait un atout) ;
- ✓ Etre âgé de 35 à 50 ans, en bonne santé, prompt et respectueux ;
- ✓ Capable de dialoguer et trouver des solutions fiables avec les partenaires sociaux pour la stabilité de l'entreprise.
- ✓ Faire preuve de maturité et bien comprendre le besoin de confidentialité pour toutes les questions professionnelles.

Composition de dossiers :

- ✓ Une demande manuscrite adressé à Monsieur le Directeur Général de N-SUKALA SA ;
- ✓ Une photocopie de la carte d'identité et un extrait d'acte de naissance ;
- ✓ Une copie légalisée du diplôme ;
- ✓ Un certificat médical ;
- ✓ Une lettre de motivation et un CV.

Les dossiers de candidature seront déposés au Secrétariat de la Direction Générale de N-SUKALA SA à Sissako, commune rural de Dougabougou (Région de Ségou) dans un pli fermé.

Date limite de dépôt des dossiers : le 1 mai 2022 à 15 heures précises.

Choix du candidat

Après le dépôt des dossiers, deux candidats seront présélectionnés sur étude de leurs dossiers et seront soumis à un test et un seul candidat sera retenu sur la base des résultats obtenus.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURE ET INSTALLATION D'ARTICLES DE MOBILIER ET DE MATERIEL DANS LES AGENCES AUXILIAIRES DE BOBO-DIOULASSO AU BURKINA, KAYES AU MALI, SAINT-LOUIS AU SENEGAL ET TAHOUA AU NIGER

1. Maître d'Ouvrage

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

2. Objet de l'Appel d'offres

La BCEAO lance le présent Avis d'Appel d'Offres pour sélectionner des entreprises qui seront chargées de la fourniture et l'installation d'articles de mobilier et de matériel dans ses Agences Auxiliaires de Bobo-Dioulasso au Burkina, Kayes au Mali, Saint-Louis au Sénégal et Tahoua au Niger.

3. Caractéristiques du projet

L'appel d'offres est organisé en trois lots distincts et indépendants comme suit :

Lot 1 : Tables ;

Lot 2 : Appareils électroménagers et audiovisuels ;

Lot 3 : Rideaux, voilages et tapis.

Le cahier des charges est disponible en téléchargement à l'adresse :

<https://www.bceao.int/fr/appels-offres/appels-offres-marches-publics-achats>

4. Procédure

L'Appel d'offres est ouvert aux entreprises pouvant exercer dans les Etats membres de l'UMOA, qui peuvent s'associer entre elles ou avec toute autre entreprise.

5. Forme des Marchés

Le marché est attribué à prix global, forfaitaire et non révisable.

6. Date limite de dépôt des offres

Les offres, sous la forme d'un dossier électronique protégé par mot de passe, devront être transmises au plus tard le vendredi 6 mai 2022 à 12 heures TU, délai de rigueur, à travers les services d'envoi de fichiers volumineux (wetransfer, gros fichiers, etc.) comme suit :

- le lien de téléchargement est à communiquer à l'adresse courrier.zdps@bceao.int (le message de transmission devra clairement indiquer l'appel d'offres concerné et le nom de la structure soumissionnaire) ;

- le mot de passe d'accès au dossier est à envoyer séparément à l'adresse courrier.zdps-seti@bceao.int

7. Validité des offres

La validité des offres devra être au minimum de six (6) mois à compter de la date de dépôt des soumissions.

ADDITIF

KAFO JIGINEW

Avis d'appel d'offres AAO N°001/2022/DG-KJ

ADDITIF N°001

Le Directeur Général de l'Union KAFO JIGINEW porte à la connaissance des candidats intéressés par l'appel d'Offres N°001/2022/DG-KJ, lancé dans le cadre de la fourniture de trois (03) véhicules tout terrain 4x4 diesel pick up double cabine pour le lot 1 et un (01) véhicule tout terrain 4x4 station wagon pour le lot que la date limite de dépôt des offres initialement prévue le jeudi 07/04/2022 à 10h00 GMT est reportée au jeudi 21 avril 2022 à 10h00.

L'ouverture des plis suivra le même jour, à 10h30mn GMT.

Les autres dispositions du cahier des charges restent inchangées.

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction Générale, par courrier électronique à l'adresse kafo_jiginew@orangemali.org ou en appelant le 20 29 68 90.

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

COMMUNE RURALE DE BENENA

DRPO : N°2022-001/CRB

Le Maire de Bénéna sollicite des offres fermées pour réaliser la construction de 6 salles de classe, une direction, une clôture, des latrines et la fourniture de 150 tables bancs, 8 bureaux maître, 8 armoires métalliques, 8 chaises maître, 6 tableaux à chevalet pour l'école publique de BENENA dans un délai de 90 jours. La passation du Marché sera conduite par DRPO et ouvert à tous les candidats éligibles. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du : 76 45 05 68, Email : malick.kone@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres et retirer le dossier contre le paiement de 150 000 FCFA non remboursable tous les jours ouvrables du Mardi 19 Avril au Lundi 09 Mai 2022 de 8h à 16h sur clef USB au Secrétariat Général de la Mairie. Le paiement sera en espèces.

Le dossier sera adressé par support papier au Maire au plus tard le 09 Mai 2022 à 12 h 00 mn.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de deux millions Cinq cent mille (2 700 000) FCFA. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 02 Mai 2022 à 9 h 00 minute dans la salle de réunion de la Mairie de la Commune de Bénéna.

AVIS DE RECRUTEMENT

AVIS DE RECRUTEMENT INTERNE ET EXTERNE

Kafo Jiginew recrute pour le compte de sa Direction de L'inspection Générale et de l'Audit Interne :

POSTE : Trois (3) auditeurs ou inspecteurs

I-Missions :

Sous la responsabilité du Directeur de l'Inspection Générale et de l'Audit Interne de Kafo Jiginew ou de son délégataire de pouvoir, l'Inspecteur recruté participera aux inspections organisées par Kafo Jiginew dans ses caisses de base et au niveau de l'union Kafo Jiginew. Il aura en charge de :

- Veiller sur la sécurité du patrimoine de l'Institution,
- Participer, en collaboration avec le Chef Service Inspection et/ou celui de l'Audit Interne de Kafo Jiginew à l'élaboration du calendrier des inspections ou d'Audit ;
- Exécuter, selon le calendrier et le canevas établi, les travaux d'Inspection, d'audit ou de vérification des entités de Kafo Jiginew ;
- Préparer, suite à chacune de ses interventions, les rapports et documents supports selon les modèles en vigueur en respectant les délais prévus ;
- Transmettre dans les délais prévus, les documents finaux destinés au Directeur de l'inspection Générale et de l'Audit Interne à l'intention des dirigeants, du personnel et des autorités monétaires et de tutelles ;
- Participer sur proposition de l'inspecteur général aux séances de dépositions devant les tribunaux,
- Participer, le cas échéant, à la mise à jour des outils de travail de la Direction de l'inspection Générale et de l'Audit Interne (dossiers d'inspection, manuels de procédures) et formulaires divers, etc.) afin de s'adapter à l'évolution du réseau et du secteur de la finance inclusive ;
- Réaliser toutes autres tâches compatibles à lui confiées par le Directeur de l'Inspection Générale et de l'Audit Interne.

III- Profil requis : Niveau d'études

BAC+4 dans l'un des domaines suivants : Gestion des risques et contrôle ; comptabilité, gestion, contrôle et audit ou contrôle de gestion ou équivalent.

Langues requises : Français et bambara.

L'usage courant de l'anglais sera un atout

Expérience professionnelle :

-Avoir au moins trois (3) ans dans l'inspection ou la vérification des systèmes financiers décentralisés ou dans une fonction en lien avec la qualification requise ;

Dossier de candidature :

Toute personne intéressée par la présente offre est invitée à fournir un dossier comprenant :

- Son curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie légalisée du diplôme ;
- Une copie légalisée des attestations ou certificats de travail ;
- Un Casier judiciaire datant d'au plus de 3 mois ;

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au **jeudi 21 avril 2022 à 16H30 mn.**

Epreuves du test : Le test comprendra une épreuve écrite et une épreuve orale

Adresse de soumission : Direction générale Kafo Jiginew ACI 2000 BP E 4213 Standard : 20 29 51 25

LE DIRECTEUR GENERAL
Ibrahima KEITA

AVIS D'APPEL D'OFFRE

MINISTERE DE LA SANTE
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION
SOCIALE ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE

La Direction nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire porte à la connaissance des postulants que l'appel d'offre relatif au recrutement des prestataires de services financiers (PSF) paru dans l'Essor N° 19 626 du mercredi 13 Avril 2022, dont la date limite de retrait des Termes de références initialement prévue pour le 15 avril 2022 est repoussée au **vendredi 22 Avril 2022 à 12 H 00.**

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL / OFFICE DU MOYEN BANI (OMB)
AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° 001/MDR – OMB

La Direction Générale de l'Office du Moyen Bani (OMB), lance un avis de manifestation d'intérêt pour « le recrutement d'un bureau de contrôle et de surveillance des travaux de terrassement et de génie civil pour les aménagements hydro-agricoles de 138 hectares de la zone d'expansion de Tiékélenso Nord de la Plaine de San-Ouest, en lot unique ».

Les candidats intéressés peuvent retirer le Dossier de Manifestation d'Intérêts à la Direction Générale de l'Office du Moyen Bani sise à San, quartier Médine ou l'Antenne de l'OMB à Sogoniko côté Halles de Bamako, Tel : +223 21 37 26 38/20 20 68 38.

Les dossiers de candidatures, rédigés en français en deux (02) exemplaires, dont un original et une copie, marqués comme tels, seront déposés à l'adresse ci-après au **Secrétariat de la Direction Générale de l'Office du Moyen Bani à San, quartier Médine, Tel : +223 21 37 26 38** ; sous pli fermé, avec les mentions : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un bureau de contrôle et de surveillance des travaux de terrassement et de génie civil pour les aménagements hydro-agricoles de 138 hectares de la zone d'expansion de Tiékélenso Nord de la Plaine de San-Ouest, en lot unique, à ne pas ouvrir avant au plus tard le **mardi 17 mai 2022 à 10 heures précises.**

AVIS D'ENQUETE FONCIERE

AVIS D'ENQUETE FONCIERE N°054/BSDC

Le Maire du District de Bamako porte à la connaissance du public et singulièrement les populations du quartier de Boulkassoumbougou, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la parcelle n°29 Ilot F du Lotissement sise à Boulgassoumbougou, objet de la Lettre d'Attribution LA N° 256/82/Dom du 17-06-1982, au nom de M. Amadou KONATÉ. Toute personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau Spécialisé des Domaines et du Cadastre du District de Bamako dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

AVIS D'ENQUETE FONCIERE N°055/BSDC

Le Maire du District de Bamako porte à la connaissance du public et singulièrement les populations du quartier de Lafabougou-Ext-Ouest, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la parcelle n°17/E Section J, objet de la Lettre d'Attribution N°129/DOM du 23-01-1980, au nom de Mme Saraba Coulibaly. Toute personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau Spécialisé des Domaines et du Cadastre du District de Bamako dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

AVIS D'ENQUETE FONCIERE N°227/CKTI-DOM

Le Préfet du Cercle de Kati porte à la connaissance du public et singulièrement les populations de la Commune de Banancoro-Ext Est, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la lettre d'attribution de la parcelle n°92bis/N sis à Banancoro-Ext Est, objet de la lettre d'attribution n°214 du 05-10-15, au nom de M. Lassana Samaké, policier à la retraite à Bamako Daoudabougou, rue : 301, porte : 105. Toute personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau du Cercle de Kati dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

AVIS D'ENQUETE FONCIERE N°188/CKTI-DOM

Le Préfet du Cercle de Kati porte à la connaissance du public et singulièrement les populations de la commune de Kabala, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la lettre d'attribution de la parcelle n°PN/4 sis à Kabala, objet de la lettre d'attribution n°411 du 18-11-99, au nom de Tata Santao, agent d'assurance à Bamako. Toute personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau du Cercle de Kati dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

AVIS D'ENQUETE FONCIERE N°172/CKTI-DOM

Le Préfet du Cercle de Kati porte à la connaissance du public et singulièrement les populations de la commune de Kabala Est, qu'il est saisi d'une demande de Régularisation de la lettre d'attribution de la parcelle n°D/6 sis à Kabala Est, au nom de M. Adam Keita. Toute personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau du Cercle de Kati dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

AVIS D'ENQUETE FONCIERE N°176/CKTI-DOM

Le Préfet du Cercle de Kati porte à la connaissance du public et singulièrement les populations de la commune de Sangarébougou, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la lettre d'attribution de la parcelle n°SAS/1 sis à Sangarébougou, objet de la lettre d'attribution n°387/8 du 05-03-10, au nom de M. Mouctar Konaté, à Daoudabougou Bamako. Toute personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau du Cercle de Kati dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

AVIS D'ENQUETE FONCIERE N°314/CKTI-DOM

Le Préfet du Cercle de Kati porte à la connaissance du public et singulièrement les populations de la commune de Sanankoroba, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la lettre d'attribution de la parcelle n°SAK/7 sis à Sanankoroba, au nom de M. Martin Dakoua, transitaire à Koulikoro. Toute personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau du Cercle de Kati dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

**AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION
CERCLE DE KOULIKORO**

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2464, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle N°FBP/41, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 00a 00ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de « Concession Sékou Doucouré » et borné au Nord-Est par la Parcelle N°FBP/42, au Sud-Est, au Sud-Ouest par des Servitudes de passage et au Nord-Ouest par la Parcelle N°FBP/34 et N°FBP/35. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2465, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle N°FBP/42, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 00a 00ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Sékou Doucouré » et borné au Nord-Est, au Sud-Est par des Servitudes de passage, au Sud-Ouest par la Parcelle N°FBP/41 et au Nord-Ouest par la Parcelle N°FBP/35. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2466, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle N°FBP/43, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 00a 00ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Sékou Doucouré » et borné au Nord-Est, au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par des Servitudes de passage, au Sud-Est par la Parcelle N°FBP/49. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2468, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle N°FBP/49, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 04a 51ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Sékou Doucouré » et borné au Nord-Est, au Sud-Ouest par des Servitudes de passage, au Sud-Est par la Parcelle N°FBP/55 et au Nord-Ouest par la Parcelle N°FBP/43. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

ANNONCE LEGALE

Par devant Maître Karamoko CAMARA, Notaire à la résidence de Bamako soussigné.
M. Sory Ibrahim Dembélé, Administrateur de Société, demeurant à Bamako, Fils de Youcoba et de Malado Coulibaly, Titulaire de la Carte Nina Numéro 17 609 103 001 064 R. Délivré le 01/06/2013 à Bamako.
Lequel a établi ainsi qu'il suit les statuts de la société à responsabilité limitée qu'il constitue :
Article premier : forme
Il est formé par le comparant une Société à Responsabilité Limitée qui sera régie par l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et par toutes autres dispositions légale et réglementaires complémentaires ou modificatives et par les présents statuts.
Article premier : Objet
La société a pour objet au Mali et à l'Etranger : Commerce Général ; import - Export ; Bâtiments Travaux Publics et Particuliers (BTP) ; Formation ; transport ; Prestation de Services. Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci dessus ou à tous Objets similaires ou connexes.
Article 3 : Dénomination
La Société prend la dénomination sociale: «**YAMA GROUPE - SARL**». La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, les factures, les annonces et publications diverses. Elle doit être précédée ou suivie immédiatement en caractères lisibles de l'indication de la forme de la société, du montant de son capital social, de l'adresse de son siège social et de la mention de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

AVIS DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Immatriculation de la société coopérative (dénomination sociale) : Scoops « **NAFAMA** » des Pisciculteurs de Diago. Suivant déclaration N°2754 du 08/04/2022. M/Mme. **Souleymane Coulibaly** est la président. Réf. De La procuration cas échéant Néant. Adresse: Ville/Village: à Diago. Immatriculation N°: 2022/K2K4/2735/A. (Attribué conformément aux dispositions légales de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives du 15 décembre 2010, et après vérification de toutes les pièces et informations requises).

Immatriculation de la société coopérative (dénomination sociale) : Scoops « **NIETA** » des Producteurs de Maïs de Mamaribougou. Suivant déclaration N°2753 du 08/04/2022. M/Mme. **Soungalo Diarra** est la président. Réf. De La procuration cas échéant Néant. Adresse: Ville/Village: à Mamaribougou Tel: 72-26-18-29. Immatriculation N°: 2022/K2K4/2734/A. (Attribué conformément aux dispositions légales de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives du 15 décembre 2010, et après vérification de toutes les pièces et informations requises).

**AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION
CERCLE DE KATI**

Au livre foncier du Cercle de Kati, Suivant réquisition N°401, déposée le 24/03/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Kati, Profession de Chef de Bureau des domaines, demeurant à Kati et domicilié à Kati, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle DOM/157, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Kati, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 14ha 49a 21ca, situé à Dionoumana, du Cercle de Kati, connu sous le nom de M. Jerome Dakoua et borné au Nord-Est par la parcelle DOM/158, au Sud-Est par la parcelle DOM/159, au Sud-Ouest par la parcelle DOM/154 et au Nord-Ouest par une servitude. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels autres que ceux-ci détaillées à savoir un plan sur une Echelle de 1/2500. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de Kati.

Au livre foncier du Cercle de Kati, Suivant réquisition N°400, déposée le 24/03/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Kati, Profession de Chef de Bureau des domaines, demeurant à Kati et domicilié à Kati, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle Dom/158, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Kati, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 14ha 41a 59ca, situé à Dionoumana, du Cercle de Kati, connu sous le nom de M. Jerome Dakoua et borné au Nord-Est par une Servitude de passage, au Sud-Est par la parcelle DOM/159 et une Servitude de passage, au Sud-Ouest par la parcelle DOM/157 et au Nord-Ouest par une servitude. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels autres que ceux-ci détaillées à savoir une Echelle de 1/2500. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de Kati.

CERCLE DE KOULIKORO

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2469, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle N°FBP/52, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 00a 00ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Sékou Doucouré » et borné au Nord-Est par la Parcelle N°FBP/53, au Sud-Est par la Parcelle N°FBP/58, au Sud-Ouest par une Servitude de passage et au Nord-Ouest par la Parcelle N°FBP/46. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

CERCLE DE KAYES

Au livre foncier du Cercle de Kayes, Suivant réquisition N°2502, déposée le 01/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de kayes, demeurant à kayes et domicilié à kayes, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Kayes, d'un immeuble urbain, consistant en une concession urbaine, d'une contenance totale de 03a 08ca, situé à Lafabougou(zone Petro stock) Commune urbaine de kayes, connu sous le nom de « Concession Fodé Sissoko » et borné au Nord par la parcelle n°31/b, à l'Est par la parcelle n°31/k, au Sud par la rue de 12mètres et à l'Ouest par la parcelle n°31/g. Déclare que ledit immeuble urbain, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels autres que ceux-ci détaillées à savoir. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai d'un mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Kayes.

AVIS DE PERTE

Le Commissaire du 16ème Arrondissement, Certifié avoir reçu de **Mme Djénéba Konipo**. Lequel nous déclare la perte du lettre d'attribution de la Parcelle N°223/H du lotissement de Kalabancoura Extension. Délivré le 12/04/2022 Sous le n° 076 Bamako.

Le Commissariat de Police du 1er Arrondissement de Sikasso, certifié avoir reçu de **M. Elie Guindo**, une déclaration de perte de son Titre Foncier, sous le N°TF 376 du cercle de Sikasso.

Le Commissaire de Police chargée du 15ème Arrondissement, Officier de police judiciaire, en résidence à Bamako, Certifié avoir reçu de **Feu M. Bréhima Diabaté et Moussa Diabaté**, à Bozola une déclaration de perte de son Permis d'Occuper, Sous le n°85/A du Lotissement de Lafabougou.

Par devant le ministère de Maître Lassana DIAKITE, Notaire Associé à la Résidence de Bamako, soussigné :
M. Moussa Doumbia, Fonction Publique d'Etat, demeurant à Bamako, Titulaire de la Carte Nina Numéro 15809 10500 8005 T, Délivré le 01/06/2013 à Bamako Déclare la Perte L'Original de la Concession Urbaine à Usage d'Habitation CUH numéro 6844 du 01/10/2012, de la parcelle numéro v/10 du Lotissement de Samé, Délivré par la Mairie de Commune III du District de Bamako.

Le Commissariat de Police du 15ème Arrondissement de Bamako, certifié avoir reçu de **Mme Mariam Sidibé**, agent commercial, domicilié à Bamako, une déclaration de perte de son Titre Foncier n°93444 de Kati. Délivré sous le N°93444 sis à Banankoro.

AVIS DE BORNAGE

CERCLE DE KATI

Le Jeudi 12 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Dialakoroba, du Cercle de Kati, consistant en une concession rurale, d'une contenance de 01ha 66a 01ca, connu sous le nom de M. Mamadou Kouma et borné au Nord par une servitude de passage, à l'Est par la parcelle de Daouda Ko, au Sud par une servitude de passage et à l'Ouest par la parcelle de Bouba Diabaté. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines de Kati. Suivant réquisition du 08/02/2022, sous le N°197. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Jeudi 12 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Torodo, PN°TO/105, du Cercle de Kati, consistant en une concession rurale, d'une contenance de 01ha 17a 20ca, connu sous le nom de M. Sambou Makan Traoré et borné au Nord la parcelle TO/102, à l'Est par la parcelle TO/106, au Sud par une servitude et à l'Ouest par la parcelle TO/104. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines de Kati, Suivant réquisition du 10/02/2022, sous le N°217. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Jeudi 12 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Dialakoroba, du Cercle de Kati, consistant en une concession rurale, d'une contenance de 01ha 32a 05ca, connu sous le nom de M. Mohamed Kouma et borné au Nord une servitude de Passage, à l'Est par la parcelle de Daouda Ko, au Sud par une servitude de Passage et à l'Ouest par la parcelle de Bouba Diabaté. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines de Kati, Suivant réquisition du 08/02/2022, sous le N°198. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 11 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Niamana(PAN°107/F), cercle de Kati, consistant en une concession urbaine, d'une contenance de 07a 40ca, connu sous le nom de M. Bourama Diakité et borné au Nord par une rue, à l'Est par une rue au Sud par la parcelle 107/L et à l'Ouest par la parcelle 107/E. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines. Suivant réquisition du 22/02/2022, sous le N°285. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 11 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Niamana(PAN°107/L), cercle de Kati, consistant en une concession urbaine, d'une contenance de 07a 18ca, connu sous le nom de M. Bourama Diakité et borné au Nord par la parcelle 107/F, à l'Est par une rue au Sud par une rue et à l'Ouest par la parcelle 107/K. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines. Suivant réquisition du 22/02/2022, sous le N°286. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Jeudi 12 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Dialakoroba, cercle de Kati, consistant en une concession rurale, PN°DLK/1, d'une contenance de 02ha 50a 00ca, connu sous le nom de la Société Welfare Distribution Sarl représenter par Mamadou Konaté et borné au Nord par une servitude de passage, à l'Est par la parcelle N°DLK/2, au Sud par la parcelle N°DLK/4 et à l'Ouest par la parcelle N°DLK/1. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines. Suivant réquisition du 03/02/2022, sous le N°109. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Jeudi 12 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Dialakoroba, cercle de Kati, consistant en une concession rurale, PN°DLK/2, d'une contenance de 02ha 50a 00ca, connu sous le nom de la Société Welfare Distribution Sarl représenter par Mamadou Konaté et borné au Nord par une servitude de passage, à l'Est par la parcelle N°DLK/3, au Sud par la parcelle N°DLK/5 et à l'Ouest par la parcelle N°DLK/1. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines. Suivant réquisition du 03/02/2022, sous le N°111. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Jeudi 12 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Dialakoroba, cercle de Kati, consistant en une concession rurale, PN°DLK/3, d'une contenance de 02ha 50a 00ca, connu sous le nom de la Société Welfare Distribution Sarl représenter par Mamadou Konaté et borné au Nord par une servitude de passage, à l'Est par la parcelle N°DLK/7, au Sud par la parcelle N°DLK/6 et à l'Ouest par la parcelle N°DLK/3. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines. Suivant réquisition du 03/02/2022, sous le N°112. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

CERCLE DE KAYES

Le Mardi 10 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Kersignan, commune rurale de khouloum consistant en une concession urbaine, d'une contenance de 44a 71ca, connu sous le nom de M. Moussa Saïba Sissoko et borné au Nord par la servitude de passage, à l'Est par la concession cheick saïba Sissoko, au Sud par la route Nationale N°1 de 40m (kayes-Diema) et à l'Ouest par la servitude de passage.
Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de kayes, Suivant réquisition du 10/11/2021, sous le N°2455. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mardi 10 Mai 2022 à 10 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Kersignan, commune rurale de khouloum consistant en une concession urbaine, d'une contenance de 44a 71ca, connu sous le nom de M. Cheick Saïba Sissoko et borné au Nord par la servitude de passage, à l'Est par la concession cheick saïba Sissoko, au Sud par la route Nationale N°1 de 40m (kayes-Diema) et à l'Ouest par la concession Moussa Saïba Sissoko.
Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de kayes, Suivant réquisition du 10/11/2021, sous le N°2454. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 04 Mai 2022 à 10 heures 30 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Diakalé, commune rurale de Bangassi consistant en une concession urbaine, d'une contenance de 60a 85ca, connu sous le nom de M. Sounkhasso Traoré et borné au Nord par un terrain non immatriculé, à l'Est par la concession Abdoulaye Diallo, au Sud par la servitude de passage Diguidian Diakalé et à l'Ouest par la famille Diallo. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de kayes, Suivant réquisition du 24/08/2021, sous le N°2428. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 04 Mai 2022 à 09 heures 30 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Soutoucoulé, commune rurale de khouloum consistant en une concession urbaine, d'une contenance de 24a 16ca, connu sous le nom de M. Youssouf Coulibaly et borné au Nord par la zone aéroportière TF 12708 de 25M, à l'Est par un terrain non immatriculé, au Sud par un terrain non immatriculé et à l'Ouest par un terrain non immatriculé. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de kayes, Suivant réquisition du 10/11/2021, sous le N°2456. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 04 Mai 2022 à 09 heures 30 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à kayes N'ei, commune urbaine de kayes, consistant en une concession urbaine, d'une contenance de 07a 50ca, connu sous le nom de M. Moussa Konaté et borné au Nord-Est par la parcelle 25/a, au sud-Est par un rue de 5m, au Sud-Ouest par la parcelle 25/e et au Nord-Ouest par une rue de 15m. Dont l'immatriculation a été demandée par le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de Kayes, Suivant réquisition du 22/10/2021, sous le N°2452. Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

AVIS DE RECRUTEMENT

Société Internationale de la place recrute des agents Commerciaux Bac+2 expérience professionnelle.
Envoyez par SMS votre nom et prénom au numéro: **76-32-14-73**

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

CERCLE DE KOULIKORO

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2463, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 50a 00ca, situé à Féguou, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Tidiane Dramé » et borné au Nord-Est par la Concession Tidiane Drame, au Sud-Est par la concession de Tidiane Drame, au Sud-Ouest par la concession les concessions de Oumar doucouré et au Nord-Ouest par une piste vers le gouddron. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2462, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 50a 00ca, situé à Féguou, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Tidiane Dramé » et borné au Nord-Est par une servitude de 5m, au Sud-Est par la concession de Tidiane Drame, au Sud-Ouest par la concession la concession de Tidiane Drame et au Nord-Ouest par une piste vers le gouddron. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2461, déposée le 07/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 50a 00ca, situé à Féguou, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Tidiane Dramé » et borné au Nord-Est par la concession de Tidiane Tigana, au Sud-Est par la concession de Oumar Doucouré, au Sud-Ouest par la concession la concession de Tidiane Drame et au Nord-Ouest par une servitude de 5m. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2476, déposée le 08/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali Parcelle N°FBP/58, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 00a 00ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de la « Concession Sékou Doucouré » et borné au Nord-Est par la Parcelle N°FBP/59, au Sud-Est, au Sud-Ouest par des Servitudes de passage et au Nord-Ouest par la Parcelle FBP/52. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2477, déposée le 08/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle N°FBP/60, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 01ha 60a 27ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro, connu sous le nom de concession de « Concession Sékou Doucouré » et borné au Nord-Est, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par des Servitudes de passage, au Sud-Est par la Parcelle N°FBP/66. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels. Toutes personnes intéressées sont admises à former à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai de 60 jours, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

Au livre foncier du Cercle de Koulikoro, Suivant réquisition N°2478, déposée le 08/04/2022, le Chef de Bureau des Domaines et du cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domicilié à Koulikoro, Agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, Parcelle N°FBP/63, demande l'immatriculation au livre foncier du Cercle de Koulikoro, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 02ha 00a 00ca, situé à Féya, Commune rurale de Méguetan du Cercle de Koulikoro,

Championnat national : DUEL À DISTANCE ENTRE LE DJOLIBA ET L'AS BAKARIDJAN

Les deux équipes de tête du classement, 31 points chacune, affrontent, respectivement l'Usfas et l'US Bougouba, alors que le 3^e du championnat, l'USC Kita affronte l'AS Black stars de Badalabougou. Une défaite du leader et de son dauphin, conjuguée avec une victoire des Kitois, permettrait à l'équipe de la capitale de l'Arachide de prendre les commandes de la compétition

La 19^e journée du championnat national démarre cet après-midi. Elle sera marquée par le duel à distance entre le Djoliba, leader du classement avec 31 points (+12) et son dauphin, l'AS Bakaridjan (31 points, +7). L'équipe du Complexe sportif Karounga Keïta en découvrira avec l'Usfas, samedi au stade Modibo Keïta, alors que la formation de Barouéli sera l'hôte de l'US Bougouba au stade municipal de Barouéli.

À priori, les deux équipes de tête du championnat ne devraient pas trop souffrir pour dicter leur loi devant leur adversaire respectif, même si à l'aller, elles ont dû se contenter, chacune du partage des points. Les Rouges ont été tenus en échec par les militaires (1-1), alors que l'AS Bakaridjan a partagé les points au stade Mamadou Diarra H. de Koulikoro avec l'US Bougouba (2-2). Les Rouges et Verts de Barouéli ont mené 2-0 au tableau d'affichage, mais ont été rejoints au score par les locaux. Après 18 journées de débats, l'Usfas occupe la 9^e place du classement, avec 22 points



L'AS Bakaridjan (vert) et le Djoliba sont sous la pression de l'USC Kita

pendant que le promu koulikorois se pointe au 10^e rang avec 22 points. La rencontre Usfas-Djoliba sera suivie, en deuxième heure par le choc

entre le COB et les Onze Créateurs. Les Olympiens occupent la 13^e place du championnat, avec 21 points, alors que l'équipe de Niaréla

est 4^e (27 unités) Léger avantage donc aux joueurs du coach Djibril Dramé, même si les confrontations entre les deux équipes résér-

vent toujours des surprises.

Deux autres rencontres sont prévues samedi à l'intérieur du pays. Au stade Babemba Traoré, l'AS Douanes de Sikasso reçoit le Stade malien, tandis que le stade Mamadou Diarra H. de Koulikoro abritera le duel entre le CSD et les Tigres de LC. BA. Tenus en échec lors de la précédente journée par l'ASKO (0-0), les Blancs (7^e, 24 points) ont besoin de points, au risque de se faire distancer par le peloton de tête.

Comme indiqué plus haut, cette 19^e journée du championnat démarre cet après-midi avec deux rencontres qui promettent également du spectacle. Il s'agit de l'opposition entre l'AS Police de Moussa Keïta qui vient d'être suspendu quatre matches par la Fédération malienne de football (Fema-foot) et Yeelen olympique et de l'explication qui mettra aux prises l'ASKO et AFE.

Les Policiers sont 6^e du classement, avec 25 points alors que Yeelen olympique pointe au 12^e rang avec 21 points. Lors de la phase aller, Policiers et Olympiens

s'étaient neutralisés (0-0, 2^e journée).

Quant à l'équipe de Korofina, elle a dominé son adversaire 1-0 lors de la manche aller. C'est dire que le match sera placé sous le signe de la revanche par les Académiciens qui produisent du beau football, mais qui peinent à faire leur trou au sein de l'élite.

La 19^e journée prendra fin dimanche avec les rencontres Réal-ASOM et AS Black star-USC Kita. Dans une bonne dynamique depuis plusieurs semaines, les Scorpions (14^e, 20 points) aborderont leur match avec les faveurs du pronostic face aux Olympiens de Missira qui se battent pour le maintien. Cette remarque vaut aussi pour l'USC Kita (3^e, 29 points) qui devrait assumer son statut face aux joueurs de Badalabougou (16^e, 20 points). Une victoire des Kitois, conjuguée avec des défaites du Djoliba et de l'AS Bakaridjan, permettrait à l'équipe de la capitale de l'Arachide de prendre les commandes du championnat. C'est dire l'importance de cette 19^e journée pour l'USC Kita.

Seïbou S. KAMISSOKO

LE PROGRAMME

Aujourd'hui au stade Modibo Keïta

16h30 : AS Police-Yeelen olympique

18h30 : ASKO-AFE

Samedi 16 avril au stade Modibo Keïta

16h30 : Usfas-Djoliba

18h30 : COB-Onze Créateurs

Au stade municipal de Barouéli

16h : AS Bakaridjan-US Bougouba

Au stade Babemba Traoré de Sikasso

16h : AS Douanes-Stade malien

Au stade Mamadou Diarra H. de Koulikoro

16h30 : CSD-LC. BA

Dimanche 17 avril au stade Modibo Keïta

16h30 : ASOM-Réal

18h30 : AS Black stars-USC Kita

Championnat national de foot féminin : 14 ÉQUIPES SUR LA LIGNE DE DÉPART



Le vainqueur du championnat représentera le Mali à la Ligue des champions féminine 2022

La succession de l'AS Mandé est ouverte. La troisième édition du championnat national de football féminin démarre ce samedi et 14 équipes sont dans les starting-blocks. Elles sont réparties en deux groupes de sept : dans la poule A, on retrouve l'AS Mandé, double tenante du titre, le Réal, l'AS Momo de Sikasso, le FC Sabaly de Kita, Badenya FC de Mopti, l'AS Police et l'AS Saramaya de Kati, alors que les Amazones de la Commune V, Santoro UFC, les Super Lionnes, les Tigresses de Bougouni, les Tigresses de Kayes, l'Usfas et le FC Tamba de Ségou en découvriront dans la poule B. Les équipes s'affronteront dans une formule de championnat aller simple et les deux premiers de chaque poule se qualifient pour le carré d'as. Les deux derniers du classement seront relégués en division inférieure. Comme la première phase du championnat, le carré d'as se

jouera également en aller simple et l'équipe sacrée représentera le Mali à la Ligue des champions féminine 2022.

Comme lors des deux précédentes éditions, quatre équipes semblent se détacher du lot, du moins sur le papier.

Il s'agit de l'AS Mandé, tenante du titre, des Super Lionnes d'Hamdallaye, vainqueurs de la Coupe du Mali 2021, du Réal et de l'Usfas. Pour contester la suprématie des quatre cadors, on peut penser aux Amazones de la Commune V et dans une moindre mesure à Santoro UFC.

Ces deux formations sont présentes à ce niveau depuis plus d'une décennie et peuvent se targuer d'avoir une certaine expérience susceptible de les amener loin dans la compétition. Mais l'AS Mandé, la seule équipe dont le nom figure au palmarès du championnat (2016 et 2021) et les Super Lionnes d'Hamdallaye, vainqueurs de l'édi-

tion 2021 de la Coupe du Mali l'entendront-elles de cette oreille ? «Nous sommes très contentes après l'annonce du démarrage du championnat. Nous sommes prêtes et notre objectif est de garder le trophée et participer à nouveau à la Ligue des champions féminine. Nous avons tous les moyens pour y parvenir», dit sans détours la sociétaire de l'AS Mandé, Fatoumata Diarra «Fatim».

La capitaine de l'Usfas, Fatoumata Karentao, exprime également sa joie et a hâte de retrouver les peuluses. «C'est une très bonne nouvelle, on attendait ça depuis longtemps. L'Usfas est prête et va tout donner cette année pour remporter le titre suprême. Nous sommes d'autant plus motivées, que c'est le vainqueur du championnat qui représentera le Mali à la Ligue des champions féminine. Cette année, le championnat sera à nouveau disputé, tous les clubs étant motivés», prévient la capitaine de l'Usfas. De son

côté, le président des Super Lionnes, Papa Séyan Keïta souligne les enjeux de la compétition. «Je suis content du démarrage du championnat national. La Fédération malienne de football est un peu en retard par rapport au championnat masculin, mais cela ne devrait pas être un gros problème.

L'enjeu de la compétition est double cette année, parce qu'en plus du titre de champion, le vainqueur décrochera le ticket de la Ligue des champions féminine. Les Super Lionnes se battent de toutes leurs forces pour soulever le trophée», promet Papa Séyan Keïta.

Pour cette première journée, les championnes du Mali en titre se déplacent à Kita pour affronter le FC Sabaly, alors que le Réal et les Amazones de la Commune V affronteront, respectivement l'AS Momo de Sikasso et Santoro UFC. Les trois autres rencontres sont prévues dimanche : Super Lionnes-Tigresses de Bougouni, Tigresses de Kayes-Usfas et Badenya de Mopti-AS Police.

Djènèba

BAGAYOKO

Samedi 16 avril au terrain de l'Usfas

16h : Réal-AS Momo de Sikasso

Au stade Municipal de Kita

16h : FC Sabaly de Kita-AS Mandé

Au terrain du Réal

16h : Amazones CV-Santoro UFC

Dimanche 17 avril au terrain de l'Usfas

16h : Super Lionnes-Tigresses de Bougouni

Au stade Macoro Sissoko

16h : Tigresses de Kayes-Usfas

Au stade Baréma Boucoum

16h : Badenya de Mopti-AS Police

FC TAMBA : OBJECTIF, LE MAINTIEN

Créé le 19 juillet 2017, le FC Tamba va découvrir cette année le championnat national de première division. Le club de Ségou a validé son ticket, en terminant deuxième du tournoi spécial de montée en D1, derrière l'AS Saramaya de Kati.

L'équipe de la Cité des Balanzans est exemptée de la première journée et doit attendre la deuxième journée pour effectuer son entrée en lice contre Santoro UFC à Bamako. Pour l'entraîneur et fondateur du club, l'objectif principal du FC Tamba est le maintien dans l'élite. «Nous avons des ambitions, mais pour cette première expérience en D1, on se battra surtout pour le maintien. C'est un honneur et une fierté pour nous de représenter la Ligue de foot-

ball de Ségou en première division. Nous allons affronter les meilleures équipes du pays, c'est un gros défi pour nous, mais qui ne nous fait pas peur. Nous allons nous battre avec nos armes», déclaré Tamba Coulibaly.

«Je demande à toutes les Ségoviennes et à tous les Ségoviens de soutenir les filles, elles ont besoin de l'accompagnement de toute la région».

Le FC Tamba ne participera pas au championnat national pour faire de la figuration martèle de son côté la capitaine de l'équipe, Djènèba Diarra. «C'est notre première participation à la compétition, mais nous allons nous battre pour faire honneur au football de la 4^e région. Nous avons hâte de commencer», dit-elle.

D. B.